



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°54

OBJET : Compte Administratif 2020 Budget Principal

Séance Ordinaire du mardi 29 juin 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de SANGARE Abdoulaye, Adjoint

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Moustapha DIOUF - Adrien JAQUOT - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Dominique LEFEBVRE - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Eric NICOLLET (donne pouvoir à A.SANGARE) - Alexandra WISNIEWSKI (donne pouvoir à J.JEANDON) - Daisy YAÏCH (donne pouvoir à A.COFFIN) - Patrick BARROS (donne pouvoir à L.L'HARIDON) - Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à M.YEBDRI) - Marc DENIS (donne pouvoir à E.CORVIN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Rania KISSI (donne pouvoir à M.DIOUF) - Roxane REMVIKOS (donne pouvoir à D.AGRECH) - Karim ZIABAT (donne pouvoir à M.DIARRA) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Agnès COFFIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 29 juin 2021

Délibération n°54

OBJET : Compte Administratif 2020 Budget Principal

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que le vote du compte administratif 2020 doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice,

Considérant que le vote du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget principal a été arrêté le 31 décembre 2020 et qu'il fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la délibération,

Considérant que Monsieur Jean-Paul JEANDON était ordonnateur durant l'exercice 2020 et qu'il ne prend pas part au vote,

Considérant que l'assemblée a désigné Monsieur Abdoulaye SANGARE président du conseil municipal pour la présentation du compte administratif du budget principal,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	34	Malika YEBDRI - Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	13	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abila ROUMI - Dominique LEFEBVRE - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Abstention :	0	
Non-Participation :	2	Alexandra WISNIEWSKI - Jean-Paul JEANDON

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif 2020 du budget principal :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés	3 379 511,31 €			2 922 164,73 €	3 379 511,31 €	2 922 164,73 €
Affectation de (n-1)		5 877 887,68 €				5 877 887,68 €
Opérations de l'exercice	25 976 416,78 €	19 135 211,53 €	72 744 231,39 €	83 828 627,54 €	98 720 648,17 €	102 963 839,07 €
Rattachements			3 922 328,05 €	1 522 198,07 €	3 922 328,05 €	1 522 198,07 €
Totaux de l'exercice	29 355 928,09 €	25 013 099,21 €	76 666 559,44 €	88 272 990,34 €	106 022 487,53 €	113 286 089,55 €
Résultat de clôture 2020	4 342 828,88 €			11 606 430,90 €	4 342 828,88 €	11 606 430,90 €
Reports 2020 sur (n+1)	2 659 744,27 €	58 309,71 €			2 659 744,27 €	58 309,71 €
Totaux cumulés	7 002 573,15 €	58 309,71 €		11 606 430,90 €	7 002 573,15 €	11 664 740,61 €
Résultats définitifs	-6 944 263,44 €			11 606 430,90 €		4 662 167,46 €

Article 2 : Dit que les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion 2020 du comptable public pour le budget principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

de la présente délibération.

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 05/07/2021

Date de réception préfecture : 05/07/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 05/07/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 05/07/2021

2020

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Budget Principal et Budget annexe « activités spectacles »



©Lionel Pagès/ville de Cergy



Sommaire

PREAMBULE	2
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I. Evolution des principales recettes	4
1. Les produits de gestion courante représentent 5,55 % des recettes de fonctionnement.	5
2. Les contributions directes et impôts divers représentent 60,19% des recettes de fonctionnement.	5
3. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constituée de deux parts :	7
4. Les participations	7
5. Les autres attributions et participations	8
II. Dépenses	8
1. Les dépenses de gestion courante (011 et 65)	8
2. Les dépenses de personnel (012)	9
3. Les atténuations de produits (014)	9
4. Les frais financiers (66)	9
SECTION D'INVESTISSEMENT	10
I. Le financement des investissements	10
1. Les subventions	10
2. Le Fonds de Compensation de la TVA	11
3. L'emprunt	11
II. Le niveau d'investissement permet de poursuivre la réalisation des projets inscrits au PPI 2016-2020	12
LA DETTE	17
ANNEXE 1 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE	20

PREAMBULE

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

La présentation du compte administratif répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité

Le compte administratif constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable. Ces deux documents doivent être en concordance.

Les comptes qui sont soumis aujourd'hui à votre approbation sont le Compte de Gestion élaboré par le Trésorier Comptable Payeur et le Compte Administratif (CA) de l'exercice 2020 établi par la Ville de Cergy en tant qu'ordonnateur. Ces comptes sont en parfaite concordance l'un avec l'autre.

Le budget total voté pour l'exercice 2020 s'élevait à 126 031 458,04 €

Au 31 décembre 2020, ce budget est réalisé à 84,12% en dépenses et 89,89 % en recettes.

La crise sanitaire a incontestablement marqué l'exécution budgétaire 2020. Cependant, malgré les incertitudes, la ville a bien résisté financièrement.

L'analyse du compte administratif 2020 le confirme et vient conforter les choix de gestion effectués lors du précédent mandat.

L'analyse des résultats 2020 indique un excédent net (c'est-à-dire après couverture des restes à réaliser) du budget principal de 4 662 167,46 €.

Le montant total des dépenses réalisées représente (avec déficit reporté) 106 022 487,53€.

Les sections de fonctionnement et d'investissement se répartissent comme suit :

	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Fonctionnement (y compris résultat n-1)	76 666 559,44	88 272 990,34
Evolution CA 2020/CA 2019	-1,23%	2,14%
Investissement (y compris résultat n-1 / hors reports)	29 355 928,09	25 013 099,21
Evolution CA 2020/CA 2019	-21,54%	-26,51%
TOTAL (hors reports)	106 022 487,53	113 286 089,55

Mouvements réels

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Dépenses des services	22 836 262	Recettes des services	4 615 751
	Masse salariale	49 760 028	Remboursement salaires	901 913
	Autres charges	138 081	Impôts et taxes	50 991 018
	Charges financières	554 790	Dotations et participations	28 124 491
	Reprise financière - contractualisation	329 250	Autres recettes	82 298,53
	Total dépenses (Hors 775)	73 618 411,64	Total recettes (Hors 775)	84 715 471,27
			Reprise résultat 2019	2 922 165
		Cessions 775	450 726	
		EPARGNE BRUTE 2020	11 097 059,63	
Investissement	Dépenses d'équipement	21 196 671	Subventions	4 463 093
	Emprunt et cautionnement	4 550 999	FCTVA	3 452 806
	Autres dépenses d'investissement	16 146	Autres recettes	144 193
	Résultat reporté N-1	3 379 511	Affectation N-1	5 877 888
			Emprunt d'équilibre	7 999 000
	Total dépenses	29 143 328,28	Total recettes	21 936 979,94
Total réalisés 2020	102 761 740	Total réalisés 2020	110 025 342	
		RESULTAT DE CLOTURE - Opérations réelles	7 263 602	
<i>RESTES A REALISER</i>	<i>2 659 744,27</i>		<i>58 309,71</i>	

Les mouvements réels de l'exercice 2020 font apparaître une épargne brute de **11,097 M€**.

Les masses budgétaires sont les suivantes :

Opérations	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 379 511			2 922 165	3 379 511	2 922 165
Affectation de (n-1)		5 877 888				5 877 888
Opérations de l'exercice	25 976 417	19 135 212	72 744 230	83 828 628	98 720 647	102 963 839
Rattachements			3 922 329	1 522 198	3 922 329	1 522 198
Totaux de l'exercice	29 355 928	25 013 099	76 666 559	88 272 990	106 022 488	113 286 090
Résultat de clôture 2020	-4 342 829			11 606 431		7 263 602
Reports 2020 sur (n+1)	2 659 744	58 310			2 659 744	58 310
Totaux cumulés	32 015 672	25 071 409	76 666 559	88 272 990	108 682 232	113 344 399
Résultats définitifs	-6 944 263			11 606 431		4 662 167

Section de fonctionnement

I. Evolution des principales recettes

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement, hors cessions, de la ville se sont élevées à 84.7 M€, en augmentation de 2,07 % par rapport au volume atteint en 2019 (83 M€).

CA 2020 - Recettes de Fonctionnement	BP 2020	BS / DM	Budgété 2020	Réalisé 2020	Taux de réalisation	Part dans le budget	Réalisé 2020/BP 2020	Réalisé 2020 /réalisé 2019	Rappel Réalisé 2019
Recettes réelles de fonctionnement	84 278 407	-629 159	83 649 248	84 715 471	101%	100,00%	0,52%	2,07%	82 998 965
<i>Remboursement paye</i>	757 000	2 000	759 000	901 913	119%	1,06%	19,14%	-3,94%	938 942
<i>Tarifs services (70)</i>	6 546 304	-1 504 089	5 042 215	4 496 796	89%	5,31%	-31,31%	-22,74%	5 820 572
<i>Fiscalité (73)</i>	49 479 938	700 067	50 180 005	50 991 018	102%	60,19%	3,05%	3,28%	49 371 114
<i>Dont TF et TH (73111)</i>	37 694 390	0	37 694 390	37 402 100	99%	44,15%	-0,78%	1,73%	36 767 012
<i>Dont autres impôts locaux(7318)</i>	0	91 578	91 578	176 892	193%	0,21%		43,97%	122 863
<i>Dont attribution de compensation (73211)</i>	3 330 452	0	3 330 452	3 324 979	100%	3,92%	-0,16%	-0,18%	3 330 869
<i>Dont FSRIF (73222)</i>	4 446 699	872 253	5 318 952	5 318 952	100%	6,28%	19,62%	21,74%	4 369 037
<i>Dont FPIC (73223)</i>	399 397	0	399 397	838 677	210%	0,99%	109,99%	3,44%	810 788
<i>Dont DMTO (7381)</i>	2 000 000	-80 146	1 919 854	2 746 758	143%	3,24%	37,34%	1,09%	2 717 053
<i>Dont TCFE (7351)</i>	1 200 000	0	1 200 000	1 026 584	86%	1,21%	-14,45%	-2,62%	1 054 179
<i>Dont autres taxes</i>	409 000	-183 618	225 382	156 075	69%	0,18%	-61,84%	-21,69%	199 313

Dotations (74 hors 747+748)	19 580 645	129 151	19 709 796	19 704 452	100%	23,26%	0,63%	2,10%	19 300 053
dont dotation forfaitaire (7411)	11 507 000	121 350	11 628 350	11 628 350	100%	13,73%	1,05%	0,52%	11 568 514
dont DSU (74123)	7 926 000	-14 200	7 911 800	7 911 800	100%	9,34%	-0,18%	3,75%	7 625 941
Dont autres dotations	147 645	22 001	169 646	164 302	97%	0,19%	11,28%	55,59%	105 598
Participations (747)	6 468 731	54 242	6 522 973	7 281 638	112%	8,60%	12,57%	20,34%	6 051 123
Dont CD 95 (7473)	163 500	-39 000	124 500	168 877	136%	0,20%	3,29%	26,66%	133 327
Dont Etat	0	0	0	0		0,00%		-100,00%	2 224
Dont Région	41 000	0	41 000	58 000	141%	0,07%	41,46%	5,45%	55 000
Dont CAF	5 888 143	0	5 888 143	6 390 304	109%	7,54%	8,53%	15,54%	5 530 891
Dont autres	376 088	93 242	469 330	664 457	142%	0,78%	76,68%	101,55%	329 681
Autres attributions et participations (748)	1 119 869	0	1 119 869	1 138 400	102%	1,34%	1,65%	6,53%	1 068 661
Dont Etat compensations exonérations (74832 à 74835)	1 071 349	0	1 071 349	1 078 157	101%	1,27%	0,64%	3,30%	1 043 679
Dont autres	48 520	0	48 520	60 243	124%	0,07%	24,16%	141,15%	24 982
Loyers (75)	307 760	-10 530	297 230	118 955	40%	0,14%	-61,35%	-53,56%	256 147
Produits financiers (76) et Produits exceptionnels (77 hors 775) Reprise sur amortissement et provisions(78)	18 160	0	18 160	82 299	453%	0,10%	353,19%	-57,21%	192 353

1. Les produits de gestion courante représentent 5,55 % des recettes de fonctionnement.

Les produits de gestion courante sont composés des produits des services, du domaine et ventes diverses (70), des autres produits de gestion courantes (75), des produits financiers (76) et des produits exceptionnels (77 hors 775).

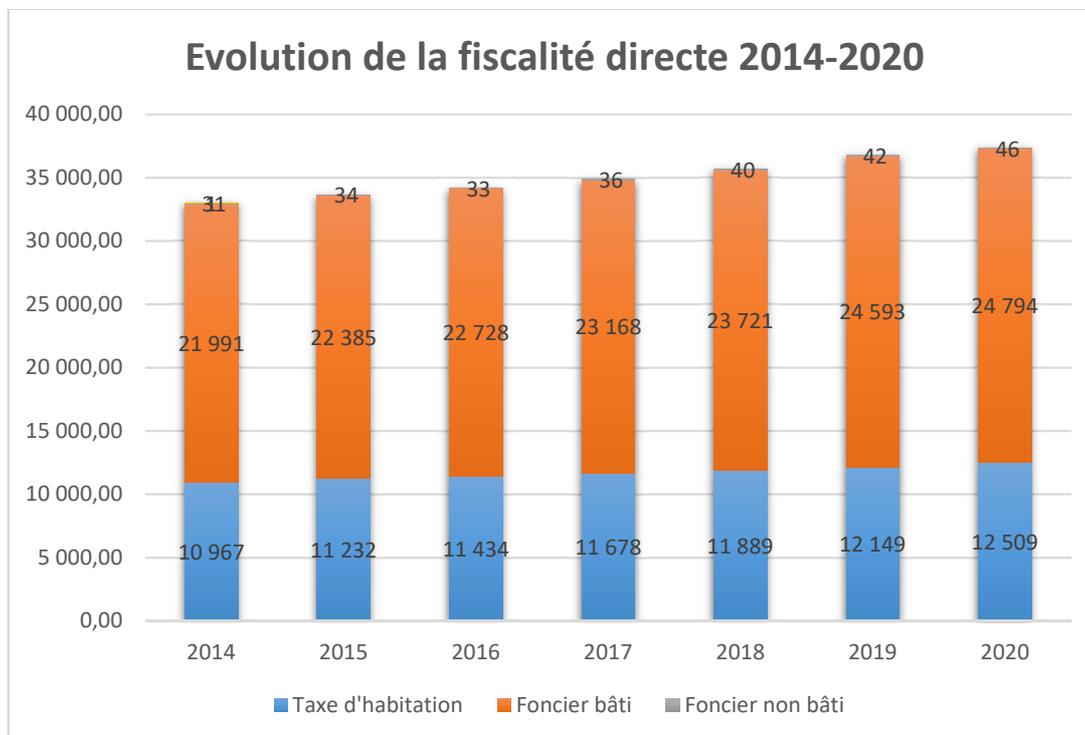
Le poste le plus important est celui des recettes tarifaires. La crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté l'activité des structures municipales en gestion directe génératrices d'important. Les recettes tarifaires diminuent de 22,74% par rapport à 2019.

La diminution de 53,56% de recettes sur les autres produits de gestion courante entre 2019 et 2020 s'explique par :

- La régularisation en 2019 d'une partie de la part fixe (2012 à 2017) de la redevance Evancia pour la DSP Crèche Babilou pour un montant de 42 579€
- L'absence de versement des loyers par l'association Meistad (78 rue Francis Combe) pour un montant de 52.6k€ - Ce versement fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2021.
- La signature tardive de la convention d'occupation du logement du groupe scolaire des châteaux brûloirs 3,5k€
- L'absence de location de salles depuis mars 2020.
- Un remboursement moindre des frais de transport par le STIF (-5k€)

2. Les contributions directes et impôts divers représentent 60,19% des recettes de fonctionnement.

Le produit des Taxes foncières et de la taxe d'habitation progresse de 1.73% entre 2019 et 2020, uniquement par l'augmentation des bases, la ville de Cergy ayant décidé de maintenir ses taux à l'identique en 2020, comme depuis 2014



Le Fonds de solidarité de la région Ile de France - FSRIF - est hausse de 21,74%.

A Cergy, la part des logements sociaux dans la commune a progressé plus vite que la moyenne de l'Ile de France. C'est un des deux éléments principaux qui pèse dans la hausse du FSRIF constatée en 2020 avec l'augmentation de l'enveloppe. En 2020, avec un pourcentage de logements sociaux et une enveloppe inchangés, le FSRIF aurait progressé de 221k€. L'effet enveloppe a permis de porter cette progression à 520K€. Cela signifie que l'évolution du pourcentage des logements sociaux pèse pour environ 430K€ dans la progression de 950K€ enregistrée par la commune.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC – augmente de 3,44%

En 2020 la CACP est restée éligible mais les règles de calcul du potentiel financier agrégé de la CACP continuent de se rapprocher du droit commun.

Les droits de mutations 2.7M€

Au budget primitif 2020, les recettes relatives aux droits de mutation avaient été estimées à 2M€. Alors que les prévisions de perte de DMTO annoncées au sortir du 1^{er} confinement étaient d'environ -30%, un ajustement à la baisse avait été réalisé au moment du budget supplémentaire 2020 afin de tenir compte de ces prévisions. Or, nous constatons que le nombre de transactions immobilières sur la commune de Cergy a gardé le même niveau que sur 2019.

L'attribution de compensation versée par la CACP diminue de 0.18% du fait du transfert de points lumineux d'éclairage public sur l'exercice 2019.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été moins importante en 2020 qu'en 2019 (-2.62%). Les autres taxes, quant à elles connaissent une baisse significatives (-21.69%), qui s'explique notamment par l'exonération

exceptionnelle en 2020 de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), d'une diminution de la redevance des marchés forains.

3. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constituée de deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires
- La part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées. Elle est composée de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes urbaines.

	2019	2020	Variation 2019/2020
Dotation forfaitaire	11 568 514,00	11 628 350,00	0,52%
DSU	7 625 941,00	7 911 800,00	3,75%
DNP	18 871,00	22 645,00	20,00%
Total	19 213 326,00	19 562 795,00	1,82%
Evolution DGF totale / 2019			349 469,00
Evolution dotation forfaitaire seule /2019			59 836,00

En ce qui concerne la Ville de Cergy, sous l'effet de la DSU (+3.75%) et de la DNP (+20%), la DGF augmente de 349K€ entre 2019 et 2020 (+1,82%).

La partie relative à la dotation forfaitaire fluctue en fonction de l'évolution de la population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant et est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement inscrites au dernier compte administratif.

Le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Cergy est de 1 079,79 € et représente 89,65% du potentiel fiscal moyen par habitant des communes de même strate (1 204,51 € - fiche DGF 2020), ce qui fait donc de **Cergy, une commune fiscalement moins riche.**

4. Les participations

Le Département du Val d'Oise a versé à la ville de Cergy des participations et subventions pour :

- L'utilisation et la mise à disposition des gymnases par les collégiens
- Les crèches collectives Courte Echelle, Etoile Filante et Petite Ourse
- Le Centre de Formation Danse et le Centre Musical Municipal dans le cadre de résidences ou de formations

Elles sont en hausse de 26,66% entre 2019 et 2020.

La Région a versé 58k€ de subventions en 2020, en soutien aux résidences de théâtre et au festival Cergy soit.

100K€ ont été versés par la CACP pour Cergy Soit, ainsi que pour le développement d'activités à l'Observatoire.

Une aide exceptionnelle a été versée par la CAF suite à la suspension partielle ou totale des accueils dans les structures de petite enfance. C'est pourquoi, les recettes CAF connaissent une augmentation de 15,54% en 2020. Cette aide exceptionnelle a permis de rééquilibrer les pertes de recettes usagers liées au confinement et à la fermeture des équipements.

D'autres subventions et participations ont été versées à la ville de Cergy en 2020 (Adultes relais ; formation danse HI HOP ; accompagnement emploi ; programme santé ville ; projet quartiers d'été ; accompagnement scolarité ; coopération internationale). Dans le cadre de la crise sanitaire, des subventions exceptionnelles ont été accordées à la ville de Cergy pour le remboursement d'une partie des achats de masques, les vacances apprenantes en centre de loisirs.

5. Les autres attributions et participations

Ce poste de recette est en augmentation de 3,30% entre 2019 et 2020. Il concerne les versements effectués par l'Etat dans le cadre des compensations de taxes foncières et taxe d'habitation, la dotation pour les titres sécurisés et, la dotation forfaitaire versée pour le recensement.

II. Dépenses

Les réalisations de l'exercice 2019 s'élèvent à 73 618 k€ contre 74 958 k€ en 2019, soit une diminution de - 1,79% (y compris reprise financière).

CA 2020 - Dépenses de Fonctionnement	BP 2020	BS/DM	Budgété 2020 après BS / DM	Réalisé 2020	Taux de réalisation	Part dans le budget	Réalisé 2020 / BP 2020	Réalisé 2020 /réalisé 2019	Réalisé 2019
Fonctionnement : dépenses réelles	77 850 107	-1 134 371	76 715 736	73 618 412	95,96%	100,00%	-5,44%	-1,787%	74 958 024
<i>Dépenses de gestion 011</i>	19 656 255	78 501	19 734 756	17 213 798	87,23%	23,38%	-12,43%	-6,54%	18 417 408
<i>Autres dépenses de gestion (65)</i>	6 002 181	30 956	6 033 137	5 622 464	93,19%	7,64%	-6,33%	-4,47%	5 885 760
<i>Masse salariale (chap 012)</i>	50 439 671	-650 000	49 789 671	49 760 028	99,94%	67,59%	-1,35%	1,31%	49 114 465
<i>Reprise financière (014)</i>	1 000 000	-670 300	329 700	329 250	99,86%	0,45%	-67,08%	-60,53%	834 218
<i>Charges financières (chap 66)</i>	632 000	0	632 000	554 790	87,78%	0,75%	-12,22%	-4,07%	578 312
<i>Charges exceptionnelles et provisions (chap 67 et 68)</i>	120 000	76 472	196 472	138 081	70,28%	0,19%	15,07%	7,99%	127 861

1. Les dépenses de gestion courante (011 et 65)

Les charges courantes (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services (fluides, entretien et maintenance, services extérieurs, fournitures, etc.).

Elles représentent 23.38% des dépenses réelles de fonctionnement. Sous l'effet de la crise sanitaire, elles baissent par rapport à 2019 (-6,54%).

Des dépenses exceptionnelles ont été engagées pour des commandes en masques, gels hydroalcooliques, produits d'entretien et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie, mais aussi pour assurer un plan de continuité d'activité et pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires sur les équipements (ménage renforcé notamment).

De nombreuses manifestations ont été annulées, ce qui a permis, par redéploiement de crédits de faire face aux nombreuses dépenses sanitaires, mais aussi de mettre en place des activités de remplacement (en plein air, en visio conférence...), notamment une programmation d'animation pendant l'été.

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses associations ont dû cesser ou reporter leurs activités. La ville a néanmoins souhaité les soutenir en versant tout ou partie des subventions ainsi, les autres dépenses de gestion (chapitre 65) baissent de 4,47%.

2. Les dépenses de personnel (012)

Ces dépenses s'élèvent à 49 760 028 €. Leur poids dans les dépenses de fonctionnement est de 67,59%. Même si les dépenses de masses salariales ont augmenté de 1,31% entre 2019 et 2020, elles sont inférieures de 1,35% par rapport aux prévisions budgétaires du Budget Primitif 2020. En effet, la réalisation des dépenses de masse salariale a été fortement impactées par la crise sanitaire (décalage de recrutement et diminution des heures supplémentaires), malgré la prise en compte d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la crise.

L'augmentation des dépenses entre 2019 et 2020 s'explique par plusieurs facteurs :

- L'ouverture de nouveaux équipements liés à l'accueil de population nouvelle (fonctionnement du Groupe scolaire Atlantis en année pleine, ouverture de la crèche des 3 Fontaines en septembre 2020),
- L'impact des diverses décisions nationales sur la gestion de nos ressources humaines : augmentation du SMIC, revalorisation des grilles de rémunération des fonctionnaires dans le cadre de l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- Les coûts liés au versement d'heures supplémentaires à l'occasion des élections municipales,
- Les coûts engendrés par les avancements d'échelon et de grade (Glissement Vieillesse Technicité),
- Les mesures décidées par la collectivité en faveur des agents : mesure collective de revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C, permettant d'augmenter les régimes indemnitaires les plus bas, mesures individuelles de réajustement du régime indemnitaire, en lien avec la cotation des postes de la collectivité afin de mieux tenir compte de la réalité du marché de l'emploi, versement de la prime COVID aux agents ayant participé à la gestion de la crise sanitaire.

3. Les atténuations de produits (014)

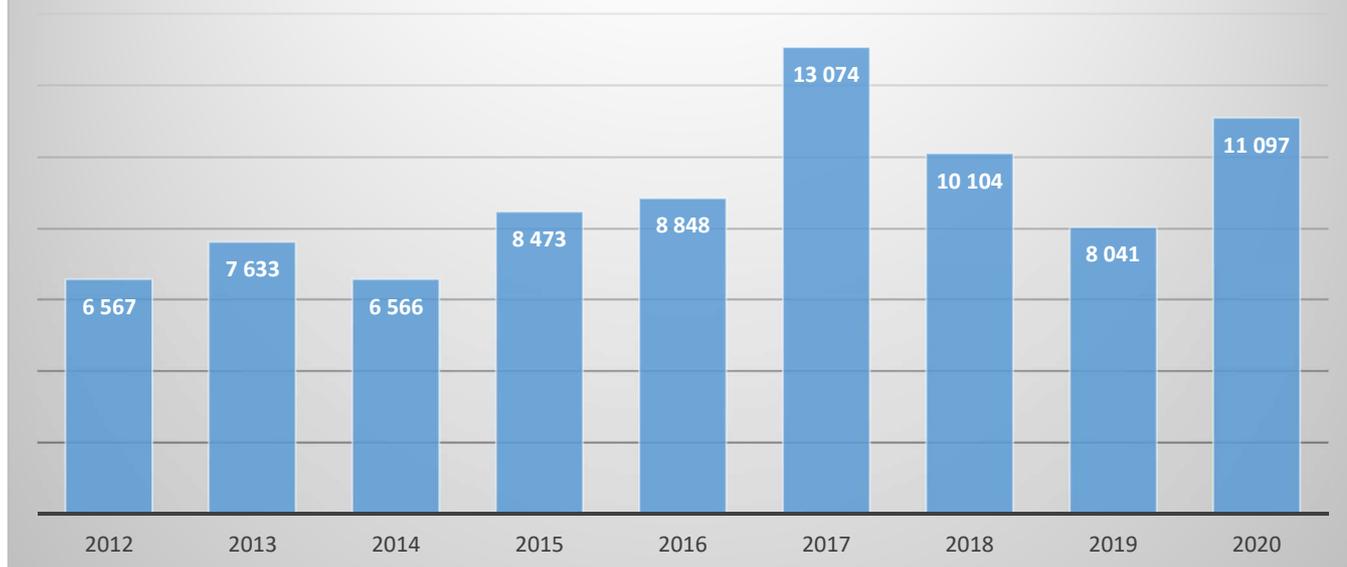
Pour l'exercice 2020, le montant de la reprise financière par l'Etat, dans le cadre de la contractualisation s'élève à 282 570€, soit une diminution de 551 648€ par rapport à 2019. Cette baisse traduit les efforts de gestion réalisés en 2019 par les services municipaux.

Ce poste enregistre également une dépense de 46 680€ relative au remboursement d'une taxe communale sur la publicité foncière perçue à tort en 2017.

4. Les frais financiers (66)

Grâce à des taux historiquement bas depuis la mise en place de la politique de *Quantitative Easing* de la Banque centrale européenne (BCE) en 2014, et à une politique de gestion active de la dette, les frais financiers sont en baisse par rapport à 2019 (- 23,5K€)

Evolution de l'épargne brute 2012 -2020 En K€



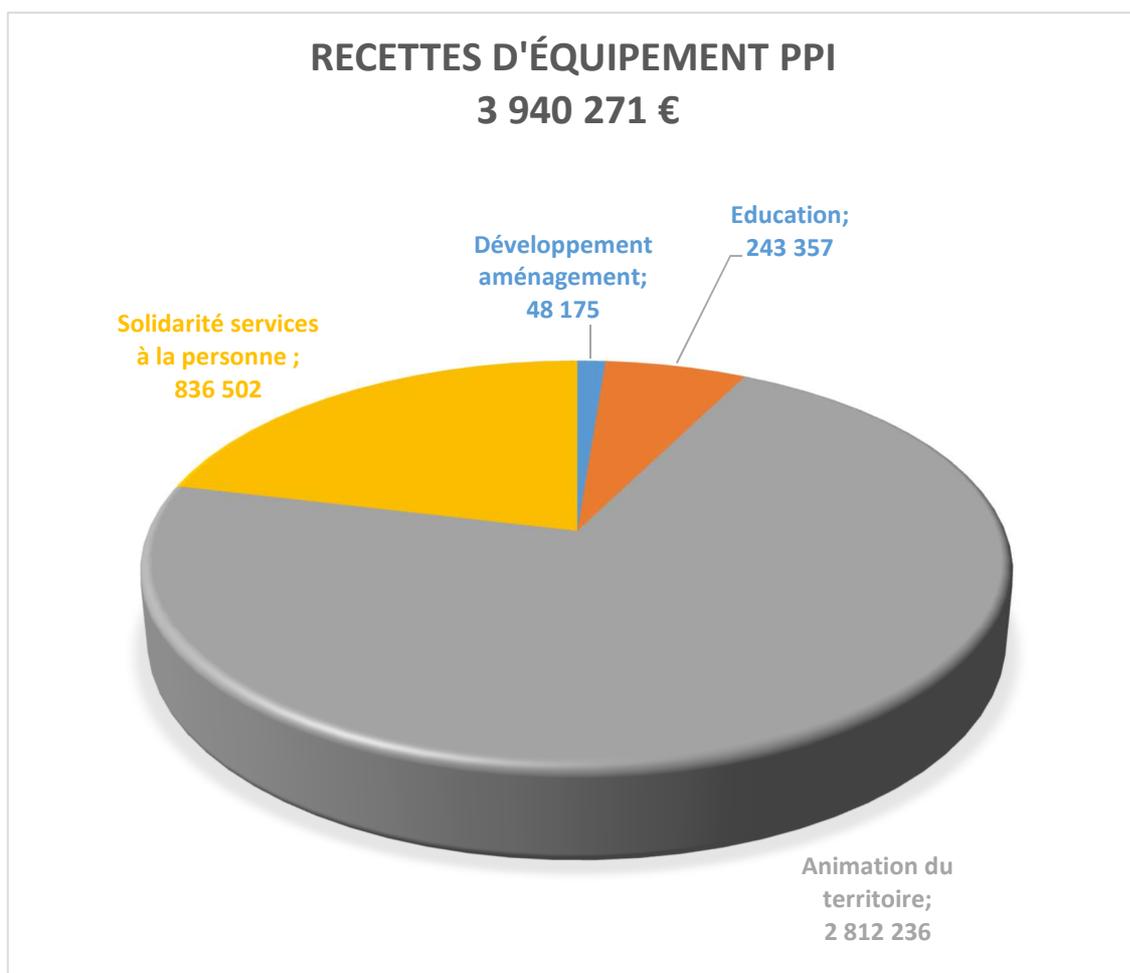
Section d'investissement

I. Le financement des investissements

1. Les subventions

Les subventions perçues pour les investissements réalisés par la ville ont atteint un volume de 3,94 M€ en 2020. Elles ont été versées par la CACP, le Département, la Région, la CAF, le SIERTEC et l'Etat dans le cadre de co-financements pour les opérations suivantes :

- AMH le Douze
- La crèche des 3 Fontaines
- La Vidéotranquilité
- Le mobilier du GS Atlantis
- L'AVAP
- Le dédoublement des classes de CE1
- L'enfouissement des réseaux
- La restauration de la statue Saint Christophe



Le produit des amendes de police s'est élevé à 518k€ en 2020, soit +500k€ par rapport à 2019. À compter de la répartition du produit des amendes de police en 2019, perçu en 2020, les communes franciliennes perçoivent l'intégralité du produit correspondant aux amendes de police dressées sur leur territoire.

2. Le Fonds de Compensation de la TVA

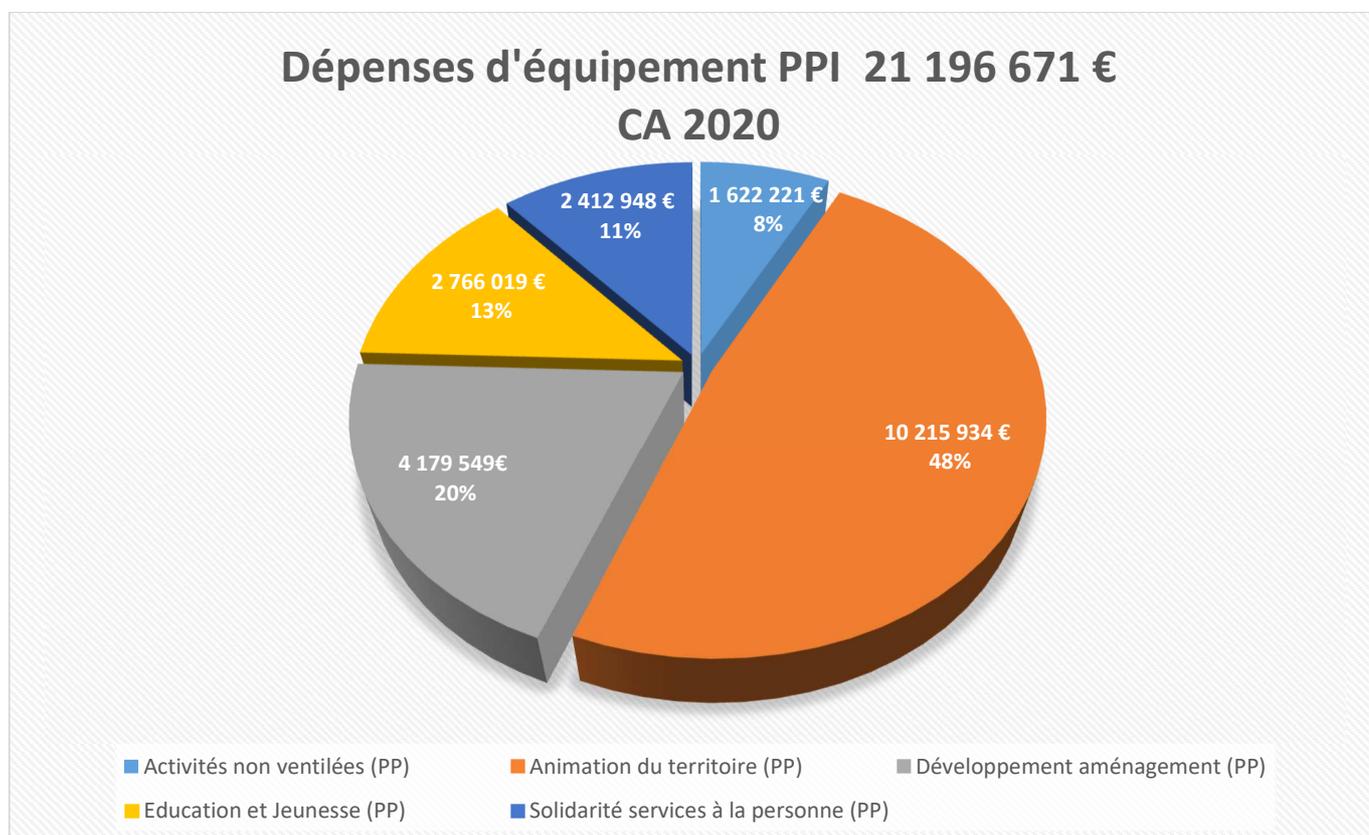
Le FCTVA compense la TVA supportée par la ville sur certaines dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2020 un remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2018, pour un montant de 3 452 805,82€, soit une augmentation de 1,2M€ par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par la montée en charge du PPI 2016-2020.

3. L'emprunt

L'accompagnement de l'achèvement des travaux du PPI 2016-2020 a nécessité de débloquer des emprunts à hauteur de 8M€ sur l'exercice 2020.

II. Le niveau d'investissement permet de poursuivre la réalisation des projets inscrits au PPI 2016-2020

Les dépenses d'investissement liées au PPI et les charges récurrentes de gros entretien du patrimoine s'élèvent à 21 196 671 € (En 2019, ces dépenses d'investissement s'établissaient à 21 432 424 €).



Parmi les projets prévus au PPI 2016-2020, les projets du mandat qui se sont concrétisés en 2020 sont :

Opérations	Mandaté au 31/12/2020
Education et jeunesse	
Closbilles- construction CLSH + réhabilitation GS Essarts	257 965,87
Mise en accessibilité des groupes scolaires	74 176,19
Extension et réhabilitation du GS des Linandes	407 437,29
ALSH Bois de Cergy	26 196,00
Sécurisation des groupes scolaires	34 658,28
Aménagement parking GS Atlantis	291 666,00
Cours d'écoles	143 616,09
Numérique dans les écoles	364 053,06
Aires de jeu écoles	165 465,37
Clôtures écoles	107 077,76

Equipements scolaires, périscolaires	133 066,52
Equipements ALSH	14 242,86
Travaux gros entretien groupes scolaires	746 397,89
TOTAL EDUCATION ET JEUNESSE	2 766 019,18
Animation	
AMH - Roulants	7 315 272,23
AMH - Lanterne	81 747,74
Equipement en matériel et mobilier Animation	868 392,34
Sport	
Mise en accessibilité des gymnases	11 582,36
Plateau sportif Axe majeur	962 365,39
Stade de Baseball	1 440,34
Entretien des équipements sportifs	302 451,71
Matériel sportif	142 848,28
Clôtures SPORT	50 337,31
Culture et patrimoine	
Equipement en matériel et mobilier Culture	54 519,68
Numérique culture - matériel informatique et logiciel	15 144,00
Entretien du patrimoine culturel	35 997,31
Entretien des bibliothèques	53 776,99
Education artistique et culturelle	
Logiciel et matériel informatique	1 399,00
Mobilier et matériel	4 472,15
Vie locale et associative	
LCR Verger	1 152,86
Mobilier et matériel des maisons de quartier	19 459,69
Entretien bâtiments (LCR et MQ)	223 592,14
Numérique Vie locale et associative	29 829,20
Entretien locaux associatifs	40 153,73
TOTAL ANIMATION DU TERRITOIRE	10 215 934,45
Aménagement	
Aménagements complémentaires pôle gare	525 000,00
Projet urbain Francis Combe	25 391,33
Port Cergy 2	20 127,74
Réserves foncières et frais d'actes 2016-2020	141,00
Réserves foncières ENS	124 521,35
Rétrocessions foncières (Aménagement)	39 225,22
Démolition/réhabilitation	67 646,14

Participation communale ERDF	6 194,16
Enfouissement des réseaux	77 401,16
Révision documents d'urbanisme (AVAP)	9 013,39
Habitat	
Projet Bastide	22 877,89
Aides aux travaux copro ASL	55 052,91
Commerce	
Entretien marchés forains (travaux Halette)	6 163,56
Réserves foncières Commerces	222 421,47
Espaces publics	
Parking Touleuses	116 624,24
Closbilles- voiries et cheminements piétons	1 104 225,06
Rue Nationale et village	197 899,41
Mise en accessibilité	44 824,90
Parvis GS Point du Jour	13 025,94
Avenue du Martelet	630 769,29
Entretien Espaces Publics (aménagement local sous passerelle)	11 838,00
Equipement matériel mobilier Espaces publics	23 829,94
Réfection des trottoirs	38 086,82
Réfection des chaussées	128 936,92
Dispositif anti-intrusion	173 741,96
Passerelles	38 340,00
Mobilier urbain	55 872,96
Aires de jeux : parcs et squares	126 498,30
Aménagements et adaptations de terrains	32 230,52
Acquisition matériel outillage espaces verts	99 954,82
Clôtures - espaces publics	16 331,28
Marquage au sol	64 422,98
Propreté (outillage, balayeuse)	60 918,36
TOTAL AMENAGEMENT ATTRACTIVITE	4 179 549,02
Petite enfance	
Crèche Hauts de Cergy	150 000,00
Crèche des 3 Fontaines	1 627 866,70
Mise en accessibilité Crèches	4 868,71
Logiciels et matériels informatiques	11 398,00
Entretien des crèches	138 100,04
Equipement matériel mobilier crèches	6 181,69

Autres	
Vidéotranquillité - 2016-2020	426 427,72
Matériel et mobilier	1 920,62
Numérique police municipale	14 250,12
Centre de santé	26 254,80
Santé et sécurité au travail	5 679,12
TOTAL SOLIDARITES SERVICES	2 412 947,52
Schéma directeur HDV	96 393,00
Entretien des espaces extérieurs	27 524,71
Entretien HDV	104 565,13
Travaux Gémeaux 2	177 002,24
Entretien divers + ateliers	38 887,13
Renouvellement parc véhicules et utilitaires	434 759,22
Mise en accessibilité (ADAPT)	23 928,11
Réhabilitation logements gardiens	37 350,00
Entretien des logements	95 103,14
Logiciels et matériels informatiques	464 357,64
Mise à jour réseau informatique	35 169,30
Infrastructure centrale	30 569,99
Restauration archives	4 034,40
Matériel patrimoine	19 042,72
Matériel et mobilier	33 534,59
TOTAL Services généraux	1 622 221,32
TOTAL GENERAL	21 196 671,49

Il faut ajouter à cela 2 629 744,27€ de dépenses engagées au 31 décembre 2020, mais dont les paiements n'étaient pas exécutés à cette date et le seront courant 2021.

Opérations	Reports 2020
Education et jeunesse	
Closbilles- construction CLSH + réhabilitation GS Essarts	51 058,19
Mise en accessibilité des groupes scolaires	1 233,82
Extension et réhabilitation du GS des Linandes	20 850,54
ALSH Bois de Cergy	12 951,00
Numérique dans les écoles	59 218,37
Equipements scolaires, périscolaires	32 106,04
Equipements ALSH	544,74
Travaux gros entretien groupes scolaires	20 282,84
TOTAL EDUCATION ET JEUNESSE	198 245,54
Animation	
AMH - Roulants	18 988,08

AMH - Lanterne	25 116,00
Equipelement en matériel et mobilier Animation	621 607,66
Sport	
Entretien des équipements sportifs	13 495,54
Matériel sportif	2 581,90
Culture et patrimoine	
Equipelement en matériel et mobilier Culture	1 693,49
Numérique culture - matériel informatique et logiciel	7 572,00
Entretien du patrimoine culturel	30 369,91
Vie locale et associative	
LCR Verger	18 124,15
Mobilier et matériel des maisons de quartier	2 356,12
Numérique Vie locale et associative	32 871,20
TOTAL ANIMATION DU TERRITOIRE	774 776,05
Aménagement	
Aménagements complémentaires pôle gare	241 709,60
Réserves foncières ENS	175 300,05
Rétrocessions foncières (Aménagement)	2 100,00
Démolition/réhabilitation	48 128,40
Enfouissement des réseaux	48 289,50
Révision documents d'urbanisme (AVAP)	920,00
Habitat	
Fond d'aide à la mise en œuvre de la transition énergétique	8 013,00
Projet Bastide	17 824,57
Commerce	
Réserves foncières Commerces	160 000,00
Espaces publics	
Closbilles- voiries et cheminements piétons	77 524,57
Avenue du Martelet	22 379,01
Patrimoine végétal	16 259,21
Réfection des chaussées	3 084,00
Dispositif anti-intrusion	4 443,40
TOTAL AMENAGEMENT ATTRACTIVITE	825 975,31
Petite enfance	
Crèche des 3 Fontaines	60 258,69
Logiciels et matériels informatiques	1 080,00
Entretien des crèches	5 167,44
Equipelement matériel mobilier crèches	10 344,90
Autres	
Vidéotranquillité - 2016-2020	334 576,81
Matériel et mobilier	1 585,79
TOTAL SOLIDARITES SERVICES	413 013,63
Schéma directeur HDV	47 617,66
Entretien des espaces extérieurs	2 845,66
Entretien divers + ateliers	1 212,59
Renouvellement parc véhicules et utilitaires	163 246,61
Mise en accessibilité (ADAPT)	6 885,53
Réhabilitation logements gardiens	10 095,16
Logiciels et matériels informatiques	137 377,07
Mise à jour réseau informatique	16 134,30
Matériel patrimoine	2 177,24
Matériel et mobilier	30 141,92
TOTAL Services généraux	417 733,74
TOTAL GENERAL	2 629 744,27

La Dette

Pour faire face à ses besoins de financement, la Ville a encaissé sur 2020, un emprunt contractualisé en 2019 :

- Un prêt à long terme amortissable de 2,5 M€ avec la Banque Postale. Le prêt a été souscrit pour une durée de 16 ans (amortissement linéaire), à taux fixe à 0,64 % (base exacte 360) et moyennant une commission d'engagement de 0,05% du montant du contrat de prêt.

Date de mobilisation des fonds : 7 septembre 2020

Et deux emprunts pour l'exercice 2020 :

- Un prêt à long terme amortissable de 2 M€ avec la Banque Postale. Le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans (amortissement linéaire), à taux fixe à 0,44 % (base 30E/360) et moyennant une commission d'engagement de 0,05% du montant du contrat de prêt.

Date de mobilisation des fonds : 9 octobre 2020

- Un prêt à long terme amortissable de 3,5 M€ avec le Crédit Agricole. Le prêt a été souscrit pour une durée de 15 ans (amortissement linéaire), à taux fixe à 0,37 % (base 30E/360) et moyennant une commission d'engagement de 0,10% du montant du contrat de prêt.

Date de mobilisation des fonds : 11 décembre 2020

Le taux moyen des intérêts est en baisse et s'établit à 1,19% contre 1,39% en 2019 et 1,67% en 2018. De la même manière, l'encours de dette représente 695€ par habitant contre 1 368€ (*source fiche AEF, exercice 2019*) par habitant pour les communes de même strate. La durée de vie résiduelle des emprunts augmente, et s'explique par la contractualisation récente d'un certain nombre d'emprunts permettant d'accompagner les réalisations du programme pluriannuel d'investissement.

Sur les emprunts à long terme, 28,80% de l'encours est constitué de taux variables (Euribor et Livret A) contre 36.7% à fin 2019. Dans un contexte de baisse des taux, la Ville a sécurisé ses taux en augmentant la part de taux fixes dans l'encours. C'est la raison pour laquelle les emprunts contractualisés en 2020 ont été effectués sur la base de taux fixes.

Il n'y a pas de dette structurée à produits dérivés dans la dette de la ville, 100% de la dette de la collectivité est située en zone 1A sur la charte de bonne conduite (Gissler).

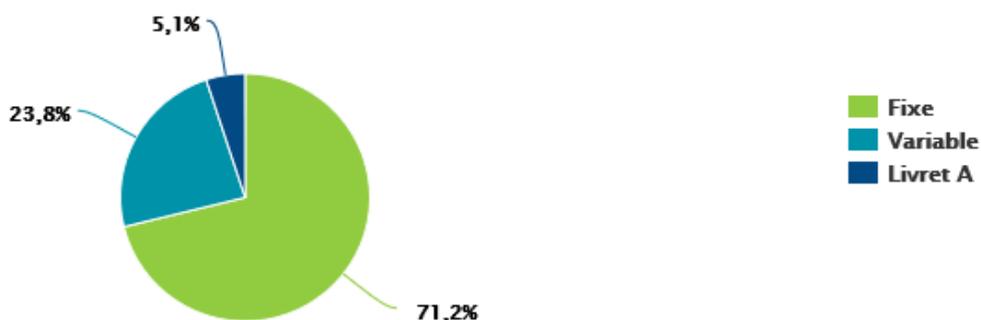
Synthèse de votre dette au 31/12/2020 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
45 471 146 €	1,19%	11 ans et 2 mois	5 ans et 10 mois	23

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	32 372 374 €	71,19%	1,38%
Variable	10 800 865 €	23,75%	0,52%
Livret A	2 297 908 €	5,05%	1,81%
Ensemble des risques	45 471 146 €	100,00%	1,19%

Dettes par type de risque



© Finance Active

La dette de la ville de Cergy se caractérise par :

Une dette simple : 100% de 1A

Une dette courte : 11 ans et 2 mois

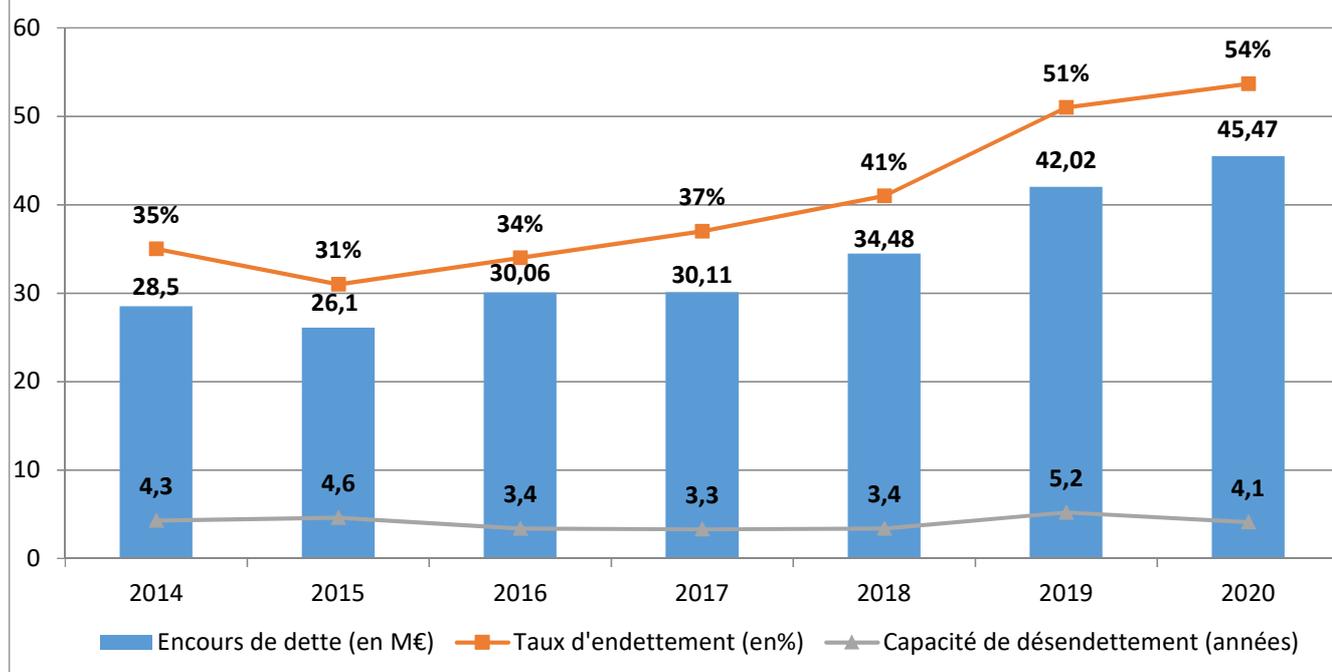
Une dette performante : 1,19%

Une part d'emprunts à taux fixe qui se renforce d'année en année 71,19% en 2020 contre 35,39% en 2014

Malgré une augmentation de l'encours de dette, la capacité de désendettement de la ville est satisfaisante puisqu'elle diminue pour passer à 4,1 ans.

La capacité de désendettement représente un facteur essentiel de solvabilité, ce ratio indiquant le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible. Le ratio de désendettement admis comme acceptable se situant aux alentours de 10 ans.

Evolution de l'endettement 2014-2020



BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECTACLES

La ville a mis en place en 2013 un budget annexe « Activités Spectacles », du fait de l'ouverture de Visages du Monde qui a amené à individualiser les recettes soumises à déclaration de TVA (dépassement de la franchise en base autorisant les collectivités à exonérer leurs recettes de TVA).

Ce service non doté de personnalité morale est à caractère administratif (application de l'instruction comptable M14). Il comprend les dépenses réalisées à Visages du Monde et à l'Observatoire et qui entrent dans le champ concurrentiel, à savoir celui des spectacles payants assujettis à la TVA.

Sur un montant global réalisé de 621 393,61€, les réalisations 2020 en dépenses du budget Activités Spectacles se répartissent principalement en :

- 103 946,45 € de charges pour les spectacles (droits d'auteurs, catering, hébergement, achat de spectacles)
- 12 642,15 € de frais d'intermittents ;
- 504 802 € de refacturation de charges par le budget principal

Les recettes de vente, réparties entre 15 713,96 € de billetterie spectacles et 4 260,52€ de loyers, sont insuffisantes pour atteindre l'équilibre du service. Un virement d'équilibre a donc été effectué en fin d'exercice du budget général vers le budget annexe pour un montant de 601 419,13 €.

Ainsi les réalisations 2020 du budget annexe des activités spectacles sont équilibrées et ventilées ainsi par chapitre :

Section/ Chapitre	Dépenses HT	Recettes HT
011- charges à caractère général	103 946,45€	
011- refacturations du budget général	504 802,00€	
012- masse salariale intermittents	12 642,15€	
67- charges exceptionnelles	3,01€	
70- vente billetterie		15 713,96€
75- loyers		4 260,52€
75- Versement d'équilibre du budget général		601 419,13 €
77- Régularisations TVA		0 €
Total général	621 393,61€	621 393,61€

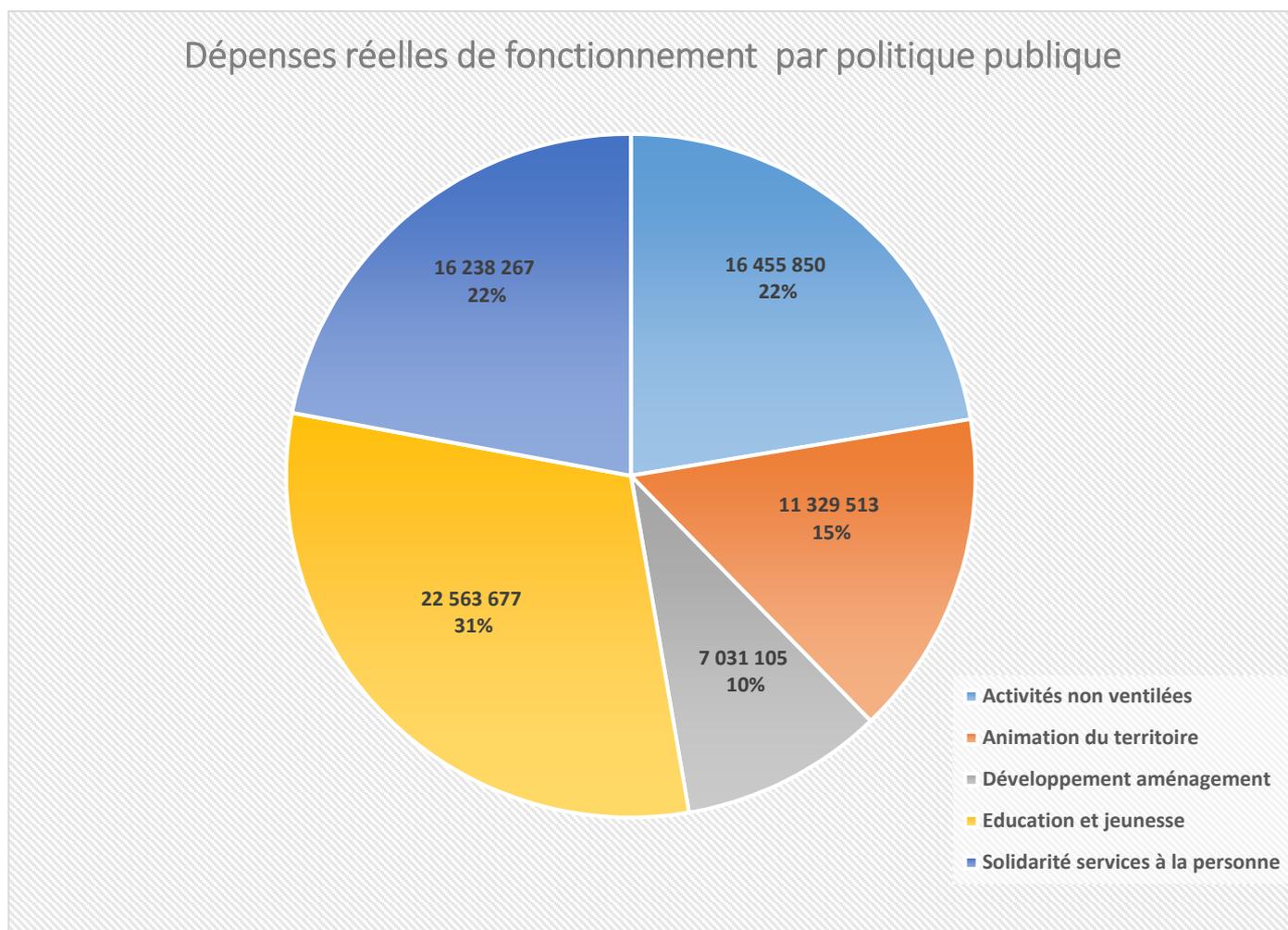
ANNEXE 1 : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Afin de renforcer la lisibilité de son budget, la Ville de Cergy s'est dotée depuis 2016 d'une présentation par politiques publiques. Quatre politiques publiques ont ainsi été définies :

- **Education et Jeunesse** dont développement scolaire et périscolaire, réussite éducative épanouissement de la jeunesse,
- **Animation du territoire** dont sport, culture, éducation artistique et culturelle et vie locale et associative,
- **Développement, aménagement et attractivité** dont aménagement, habitat et espaces publics,
- **Solidarités et services à la personne** (accompagnement des personnes en difficulté et développement des solidarités, services à la population dont petite enfance)

A ces politiques publiques, s'ajoutent un certain nombre de dépenses de structure de la collectivité qui n'y ont donc pas été ventilées.

Après reventilation de la masse salariale dans chacune des politiques publiques, la première politique publique en termes de consommation de crédits de fonctionnement est l'éducation jeunesse (31%), priorité du mandat 2024-2020. Les solidarités représentent quant à elles 22% du budget, notamment au travers de la Petite enfance. Les politiques animation du territoire (15%), aménagement et développement (15%) Les dépenses non ventilées représentent 22% du budget de fonctionnement.



POLITIQUE PUBLIQUE EDUCATION ET JEUNESSE

CA 2020	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	22 563 676	4 239 056
Investissement - PPI	2 766 019	243 357

1. Développement scolaire et périscolaire

Cette politique publique se place dans un contexte d'accueil de 100 à 200 enfants supplémentaires chaque année. Cette évolution impacte évidemment le recrutement des atsems, les dotations aux écoles et le mobilier mais aussi l'ensemble du budget des activités périscolaires et extrascolaires.

En outre, l'année 2020 a été marquée par la pandémie, nécessitant un confinement des écoles, puis un déconfinement et la mise en place d'un protocole sanitaire strict et dont l'impact financier est réel.

Les objectifs 2020

- Adapter le fonctionnement des écoles et des ALSHs à la pandémie, à travers la mise en place d'un protocole sanitaire permettant de concilier sécurité sanitaire, nécessité d'ouverture des enfants et réussite éducative.
- Garantir un accueil de qualité (bâti, entretien courant, dotations matériels...) au sein des écoles à l'ensemble des enfants malgré l'augmentation des effectifs, en particulier avec le suivi du projet dédoublement des classes de CP et des CE1.
- Renforcer la sécurité des écoles et des ALSH.
- Poursuivre la montée en qualité de la restauration scolaire et communiquer autour de l'amélioration qualitative. Travailler en parallèle sur le nouveau cahier des charges.
- Poursuivre le déploiement du plan numérique des écoles, avec, en particulier le plan démonstrateur 95 de l'éducation nationale.
- Renforcer les pratiques et l'éducation au développement durable et à la citoyenneté.

Les projets 2020

- Organisation du confinement (accueil des soignants, accompagnement du distanciel via le prêt de tablettes, des guides d'activités...).
- Organisation de la scolarisation et des accueils de loisirs dans le cadre du plan sanitaire : protocole de déconfinement, adaptation des organisations, commission de suivi, suivi de l'information en direction de la communauté éducative...
- Adaptation du plan mercredi (800 enfants sur la ville) et des mini séjours à la crise sanitaire.
- Lancement du plan numérique « démonstrateur 95 », en partenariat avec l'éducation nationale qui permet de doter, à terme, l'ensemble des classes élémentaires de VPI et de tablettes.
- Poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 sur l'ensemble des REPs de la ville
- Travaux des écoles et centres de loisirs : lancement des études préliminaires à l'ALSH du Bois de Cergy, poursuite du projet de rénovation de l'école des Linandes, et des Genottes.
- Lancement des projets éco-écoles et cours Oasis.

2. Réussite éducative

Les orientations

- Accompagner l'évolution du Projet de Réussite Educative.
- Adaptation du projet de réussite éducative aux difficultés éducatives liées à la crise sanitaire et à l'éducation à distance.
- Poursuivre le partenariat et l'accompagnement de collèges.
- Coordination de l'ensemble des actions de réussite éducative de la ville afin de leur donner une lisibilité et une cohérence.
- Renforcement des actions de prévention du décrochage scolaire.

Les projets

- Mise en place d'un suivi spécifique au distanciel par les éducateurs du PRE : accompagnement des familles, visite à domicile pour les familles sans contact avec les établissements scolaires...
- Mise en place de l'accompagnement scolaire à distance.
- Poursuite du protocole collège et des actions de soutien en direction des collèges et lycées.
- Lancement du projet Oxygène, prise en charge précoce des décrocheurs

3. Jeunesse

Les objectifs 2020

- Objectif 1 : Poursuivre le déploiement du dispositif de concertation des jeunes. De l'instance 16/25 ans par la mise en place de temps dédiés permettant de leur donner la parole et valoriser leurs initiatives. De l'instance 11/15 ans par la mise en œuvre des projets retenus par ses membres élus en fin d'année 2019 (les 12 travaux du conseil des jeunes).
- Objectif 2 : Consolider la mission d'accompagnement et de structuration des associations jeunes subventionnées et poursuivre l'animation du collectif « Assos jeunesse ». Le soutien et l'encouragement des initiatives dans le domaine de la jeunesse passent aussi par le développement du réseau associatif jeune ainsi que le suivi des nouveaux porteurs de projets récemment structurés sur le territoire.
- Objectif 3 : Développer les « espaces jeunesse » sur le hors temps scolaire. Faire vivre les différents espaces d'accueil des jeunes sur leur temps libre, par des propositions adaptées à chaque tranche d'âge facilitant la rencontre et l'échange, l'émergence de projets et le partage de temps ludiques.
- Objectif 4 : Renforcer les volets éducatif, préventif, culturel, scolaire par des actions adaptées à la jeunesse. Favoriser l'émancipation des jeunes en leur proposant des actions adaptées dans les domaines scolaire, éducatif, culturel, l'accès à la santé ou encore l'insertion. Notamment à travers le dispositif de bourses « Citoyens dans la vi(II)e », la mise en valeur des nouveaux locaux du Bureau information Jeunesse ainsi que le développement d'actions hors les murs.

Parmi les projets 2020, les réalisations ont été les suivantes :

- Semaine de la jeunesse et cérémonie des vœux à la jeunesse : plus de 500 jeunes ont pu assister en janvier à l'organisation de la cérémonie des vœux à la jeunesse (avec la mise en place d'un concert) pour clôturer une semaine dédiée à la jeunesse avec une programmation riche en animations (finale Happy Cook, cover the top...).
- Instance 11/15 : mise en œuvre des projets retenus par ses membres élus en fin d'année 2019 (les 12 travaux du conseil des jeunes).

- ✓ 25 séances de travail dont 15 en visioconférence
- ✓ Série « L'instant Conseil des Jeunes » - (information, prévention, bons plans sur Instagram) dans le cadre du 1er confinement #ResteChezTOIChallenge
- ✓ 2 opérations Vers + de propreté
- ✓ 4 opérations Vers + de responsabilité
- ✓ Participation au « World Clean Up Day »
- ✓ Projet de lutte contre les risques addictifs avec La ligue contre le Cancer – Sensibilisation
- ✓ Projet « Comment booster son cerveau avec le service Santé, le CODES95 et une orthophoniste.

Améliorer les apprentissages des élèves

- ✓ Participation à la campagne de lutte contre le mariage forcé avec l'association Voix de femmes
 - ✓ Participation à une conférence sur la laïcité
- Mise en place des Afterschool avec l'instance 16/25 ans de participation citoyenne de jeunes et élaboration des projets à porter par le dispositif
 - ✓ 10 séances de travail dont 5 en visioconférence
 - ✓ Participation à 5 événements ville
 - ✓ Participation à une conférence sur la laïcité à Paris
 - ✓ Participation à l'organisation de l'opération « Vers + de propreté » Quartier Coteaux Grand Centre
 - Animation du collectif « Asso Jeunesse » avec l'organisation de deux rencontres et la mise en place de conventions (pluriannuelles et annuelles) avec certaines des associations jeunesse :
 - ✓ Pluriannuelles : AGPR, APR
 - ✓ Annuelles : UDM, TOUSKAROT, MINEUR PROD
 - Happy Cook : Mise en place de la troisième édition d'un concours culinaire amateur durant lequel les participants se sont affrontés lors d'ateliers animés par les chefs les plus en vue sur la scène télévisuelle. La finale a eu lieu au centre commercial des trois fontaines avec la participation du chef Norbert Tarayre.
 - Mise en place du Cover The Top : Ce projet a permis la valorisation de jeunes talents Cergysois avec la mise en place de deux casting « jeunes talents ». Plusieurs jeunes ont eu la possibilité de se produire sur scène lors de la cérémonie des vœux à la jeunesse
 - Mise en place du dispositif CLAS « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire » dont plus de 200 jeunes ont pu bénéficier.
 - Accueils individuels et collectifs (BIJ) :
 - 2081 jeunes reçus
 - 73 actions collectives
 - 4733 participants aux actions
 - Accueils individuels et collectifs (maisons de quartier) :
 - 2779 jeunes reçus
 - 158 actions collectives
 - 6295 participants aux actions
 - Prévention routière : action avec « Two Roule », sensibilisation à l'utilisation de la trottinette en extérieur : 32 jeunes touchés par l'action

- Permanences lycées : 123 jeunes touchés à travers différentes thématiques.
- Programmation estivale en étroite collaboration avec les maisons de quartiers.
- Dispositif Citoyen dans La Ville : 111 jeunes accompagnés dans le cadre de ce dispositif à travers différentes thématiques (Départ en autonomie, Départ en vacances collectifs, Apprendre ailleurs, BAFA, Jeunes Talents, Code de la Route et permis, PSC1, Séjour solidaire).
- Emploi Jeunes :
 - ✓ Bus de l'industrie : 30 jeunes
 - ✓ Bus de l'initiative : 16 jeunes
 - ✓ Les fontaines de l'emploi : 66 jeunes
 - ✓ Atelier « La cravate solidaire » : 9 jeunes
 - ✓ Ateliers « La quinzaine de l'emploi » (conseil relooking, convaincre un employeur, shooting photo, simulation d'entretien) : 41 jeunes
 - ✓ Atelier Bar à palette : 6 jeunes
 - ✓ Découverte des métiers de bouche : 49 jeunes

POLITIQUE PUBLIQUE ANIMATION DU TERRITOIRE

CA 2020	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	11 329 513	1 347 946
Investissement - PPI	10 215 934	2 812 236

I. Sport

Les objectifs 2020

- Proposer une programmation annuelle voire pluri annuelle de maintenance et de rénovation des équipements sportifs municipaux ;
- Améliorer et adapter l'offre de nettoyage sur les équipements sportifs ;
- Poursuivre le soutien en expertise, en construction de projets et notamment en interclubs, matériel et financier aux clubs sportifs qui animent le territoire, à leurs 15 000 licenciés ainsi qu'aux sportifs de haut niveau de la ville ;
- Inscrire la ville de Cergy et les clubs sportifs dans la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024 dans le cadre des opérations à développer.

La politique publique sportive cergyssoise a notamment permis les réalisations suivantes en 2020 :

- Sur les actions et manifestations sportives mises en œuvre normalement l'épidémie de Covid 19 qui sévit depuis mars 2020 a eu un impact réel sur l'activité et le déroulement possible de ces mêmes événements.
- La Direction des Sports est néanmoins à l'initiative ou partenaire de différentes actions destinées à favoriser l'activité physique et sportive sur le territoire à savoir :

- ✓ L'obtention du label « Ville Active et Sportive » en novembre dernier avec deux lauriers attribués dès cette première sélection eu égard au patrimoine de la collectivité, à l'investissement en matière de politique sportive, aux actions et événements qui se déroulent tout au long de l'année ;

- ✓ La désignation du gymnase du Troisième Millénaire comme centre officiel d'accueil et de préparation pour les délégations étrangères à l'occasion des Jeux Olympiques 2024 ;

- ✓ L'organisation de la semaine Olympique début février 2020 en partenariat avec les clubs sportifs et sportifs de haut niveau avec des interventions programmées en milieu scolaire et périscolaire en nombre dans le cadre de la labellisation Terre des Jeux Paris 2024;

- ✓ La participation aux Terrasses d'été 2020 avec de nombreuses animations sportives réalisées en partenariat avec les clubs sollicités sur les squares de la ville notamment ;

- ✓ Le soutien à la pratique sportive des jeunes (11/17ans) :

- Mise en œuvre d'activités sportives proposées directement aux Jeunes Cergyssois par la ville via les éducateurs sportifs de la ville sur les installations sportives municipales entre autres ;
- Pour chaque période de vacances, un programme d'activités spécifique est mis en place pour les jeunes cergyssois 11/17 ans (des stages, des initiations, ou des sorties sportives) dès lors que les conditions sanitaires le permettaient.

- ✓ Le soutien au développement de la pratique sportive féminine ;

✓ Pour les agents municipaux de la ville de Cergy :

- L'accompagnement financier et matériel de l'association « La Pause Sport » qui vise à favoriser les pratiques sportives de loisirs sur le temps du midi entre les agents communaux de la ville de Cergy ;
- Le soutien à la participation en temps normal à différents évènements sportifs.

• 16 sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle ont été soutenus financièrement en 2020 à hauteur de 35 800 euros au total grâce au dispositif de soutien financier (objectif olympique ou performance) existant. Parmi ces sportifs sept se sont fixés un objectif olympique et concourent actuellement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 voire même Paris 2024.

• L'enveloppe annuelle de subvention de fonctionnement versée aux différents clubs sportifs a été supérieure une nouvelle fois à 644 000€. A noter pour l'année 2020 l'accompagnement spécifique financier et/ou matériel sur certaines manifestations et/ou projets spécifiques n'a pas été possible par définition eu égard aux annulations. La 3ème édition du Cergy Street Festival n'a ainsi pas pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire et du confinement comme nombre de manifestations habituellement soutenues (24 heures VTT, tournoi Fairplay...) par la ville.

S'agissant des plus grosses opérations de rénovation ou réhabilitation menées sur les équipements on retrouve pour 2020 :

- La rénovation complète du plateau sportif extérieur du complexe de l'Axe Majeur avec la création d'un city stade, la rénovation de la piste d'athlétisme, la création de terrains de basket 3/3... pour un montant de près de 890 000 euros;
- Gymnase de l'Axe Majeur : passage en LED de la grande salle et des circulations;
- Gymnase de Gency : passage en LED de la grande salle, réfection d'un mur de la grande salle, changement des protections murales, renouvellement des tatamis (144m2) dans le dojo;
- Gymnase du Moulin à Vent : changement du lecteur de badge d'accès et du dojo, changement de la régulation du chauffage et de la centrale de traitement d'air dans le dojo;
- Gymnase de la Justice : changement du lecteur de badge d'accès et de la porte principale;
- Gymnase des Grès : pose d'un adoucisseur;
- Gymnase du 3ème Millénaire : changement du lecteur de badge d'accès et de l'afficheur de la grande salle;
- Gymnase des Touleuses : pose de stores sur la façade ouest, changement du lecteur de badge d'accès;
- Tennis du Ponceau : acquisition et pose de 12 bancs extérieurs.

En complément de ces travaux la poursuite d'une gestion prévisionnelle de la maintenance des équipements sportifs avec une équipe de trois techniciens dédiée intégrés au sein même de la direction des sports est particulièrement significative en 2020. Ces techniciens intervenant quotidiennement sur les équipements sportifs municipaux en fonction des nécessités et besoins en plus de la livraison de matériel sportif notamment pour les manifestations et/ou évènements organisés.

2. Culture

Objectifs 2020

- S'ouvrir sur la ville en investissant « hors les murs » l'espace urbain, se saisir des mutations techniques et de leur impact sur les pratiques,
- Renforcer les principes de la démocratisation, de l'accès au savoir et aux pratiques culturelles
- Développer les logiques mutualistes, soutenir les associations, acteurs et partenaires incontournables de cette ambition.

Les objectifs 2020 ont été réalisés de la manière suivante :

- Poursuite de la politique de spectacle vivant, notamment : Cergy Soit (512 k€) avec environ 40 compagnies et 100 représentations, environ 40 000 spectateurs. Le festival a dû être annulé pour des raisons sanitaires, mais la sortie de résidence a pu se faire dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, et l'intégralité des compagnies ont été indemnisées à hauteur de 50% de la cession. Il en a été de même pour la politique de spectacle vivant intégrant une la programmation de danse et de jeune public à Visages Du Monde : report au début de l'automne de spectacles annulés au printemps et indemnités forfaitaire à hauteur de 50% de ceux qui furent annulés à la période de Noël.
- Poursuite du projet de programmation culturelle engagé en 2017 pour l'équipement Visages du Monde : Saison culturelle et Résidences d'artistes ; prolongation d'une programmation de l'Observatoire « hors les murs » en raison du report de livraison de l'équipement Le Douze (initialement prévue au printemps 2020) ; Mise en place d'une offre structurante de spectacle vivant : « l'été culturel au parc Anne et Gérard Philipe », entièrement gratuit, croisant des propositions de musiques, de danse, de théâtre portées par les services de la Ville et des structures locales associatives ; maintien du nombre de trois résidences artistiques (bien adapté à la capacité d'accueil de l'équipement, compte tenu de la prolongation de l'accueil de la saison de l'Observatoire hors les murs)
- Continuation de l'offre d'un réseau de lecture publique performant : acquisitions documentaires ; préparation d'un nouveau marché jeu ; préparation d'un guide des Cergythèques à l'attention des usagers. Face à la crise sanitaire : mise en place en mai et en novembre d'un Biblio Drive, service de prêt et de retour des documents ; maintien des actions culturelles des médiathèques, autant que possible. Et en lien avec le réseau de lecture publique de l'agglomération de Cergy-Pontoise (dès le premier confinement), production et diffusion d'une offre de ressources numériques alternative (tutoriels, capsules vidéos de lectures d'albums jeunesse, mise en ligne sur FB d'animations en live). En 2020, le réseau des médiathèques a enregistré 150 125 entrées et réalisé 184 075 prêts malgré les confinements et réductions de services au public successifs.
- Offre patrimoniale : le soutien en ingénierie à l'association Axe majeur a abouti à la labellisation « Patrimoine d'Intérêt Régional » l'ouvrage monumental de Dani Karavan ; par ailleurs, la candidature de la Maison d'Anne et Gérard Philipe au loto du Patrimoine de la mission Bern a été couronné de succès, ce qui a permis de mieux valoriser encore ce lieu de mémoire, lors de l'édition 2020 des Journées Européennes du Patrimoine ; cette édition a également été l'occasion de la restitution publique et civile de la statue de Saint-Christophe (qui avait été dérobée dans les années 1970) ; Enfin, la ville a été la cheville ouvrière d'un processus de labellisation « Architecture Contemporaine Remarquable » instruit par la DRAC d'Ile de France et portant sur l'entièreté de la ville nouvelle Cergy-Pontoise.
- Arts visuels : mise en place d'ateliers pédagogiques et artistiques, dans le cadre de l'été culturel ; propositions alternatives d'expositions numériques à l'occasion des deux confinements ; construction d'un projet transversal convoquant des artistes locaux et internationaux, en amont de la création d'une structure qui aura vocation à faire le lien entre l'édition 2021 et 2022 du festival Cergy, Soit ! ; intitulé L'Expérience du ChaoS, ce projet artistique a été soutenu dès la rentrée 2020 par la DRAC Ile-de-France et le rectorat de Versailles ; il concerne en effet plusieurs écoles de la ville et le collège La Justice, situé en quartier politique de la ville ; le projet croise plusieurs politiques publiques : culture, jeunesse, coopération internationale ; éducation ; vie locale et associative ; développement durable. Soutien aux artistes plasticiens intervenant dans les projets artistiques et pédagogiques des écoles ; accueil de 16 classes en visites-ateliers lors de l'exposition Artistes émergents au mois d'octobre 2020 ; mise en place de la résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire pour la saison 20-21 avec 9 classes réparties en 4 établissements scolaires (écoles du Terroir et du Ponceau, collège La Justice, lycée Camille Claudel à Vauréal)

3. Education artistique et culturelle

Développement des missions du pôle d'éducation artistique et culturelle : 300 élèves au centre musical municipal, et 80 au Centre de formation de danse. En outre, le CFD a réalisé en 2020 la sortie de formation de la première promotion, en lien avec le ministère de la Culture (qui a, pour la circonstance, souhaité doter la formation d'une première subvention) ; la valorisation de cette formation professionnalisante de « passeurs culturels en danses hip-hop », lancée en 2018, s'est également manifestée par l'obtention du label d'organisme de formation professionnel qui permettra aux stagiaires, une fois que la formation sera référencée au Répertoire spécifique (inscription en cours), le remboursement de leurs frais de formation ; continuation du dispositif des 9 classes orchestres (sur les trois collèges de la ville), notamment sur la période septembre – décembre, puisque cet enseignement n'a pas été empêché lors du second confinement ; Développement de plateformes pédagogiques distancielles et numériques par le Centre de formation danse et par le Centre Musical Municipal, qui a permis aux usagers des deux structures une continuité de service public durant les deux confinements de l'année 2020

- Secteur des musiques actuelles :

Diffusion : 8 concerts Hors les murs dont 2 coréalizations (Scène Nationale, Université de Cergy-Pontoise...). 6 456 spectateurs accueillis sur la saison 2019/2020 ; les conditions sanitaires en vigueur pour le secteur des musiques actuelles ont lourdement dégradé l'offre de l'année 2020, du fait des deux confinements et de l'incapacité, entre les deux, à retrouver des possibilités de rassemblements de publics debout, la fête de la musique a été opérée en numérique et en collaboration avec le Forum de Vauréal (diffusion de 12 propositions artistiques sur les pages Facebook de l'Observatoire et du Forum) Nb de spectateurs virtuels 5802 personnes

Répétition, enregistrement et accompagnement au sein des Studios du Chat Perché : plus de 60 groupes concernés (44 groupes en enregistrement ou mixage / 18 groupes en répétition). L'accueil des groupes a également été impacté du fait de la crise sanitaire et de l'incapacité à accueillir du public notamment sur la répétition, cependant à l'automne la possibilité d'accueillir (1 personne à la fois) sur l'enregistrement et le mixage a permis de maintenir le lien avec la scène locale. Mise en place de contenus à distance (sur le Facebook des studios) par les Studios d'enregistrement, avec notamment des tutoriels faits maison, permettant d'expliquer aux usagers comment utiliser des logiciels gratuits permettant la répétition et l'enregistrement à distance. Mise en place de deux master classes (batterie et voix saturée) aux studios dont l'une a dû être annulée en raison de la crise sanitaire.

Autres actions d'accompagnement à Visages du Monde (dans le cadre de la saison hors les murs de l'Observatoire) : Une répétition scène pour un artiste local de 2 jours ; une rencontre sure « Préparez vos balances »

Actions culturelles : Rencontre d'une classe de CM2 avec l'artiste Tonoa (programmée en 2019 mais réalisée en 2020 suite aux grèves de transports)

- À Visages du monde : poursuite de la mise en œuvre des parcours pédagogiques avec les artistes en résidence (5 classes avec Merlin Nyakam sur la saison 20-21) ; transformation de spectacles Jeune public et danse en mini-représentations suivies d'un atelier pédagogique dans les écoles pendant le 2ème confinement (16 classes concernées en décembre 2020)

4. Vie locale et associative

L'année 2020 a été marquée par la nécessité de modifier les modalités de travail en interne et en direction des différents publics ciblés en raison de la pandémie liée au COVID 19.

Tant la forme que le fond des services rendus aux habitants ont été modifiés : appels téléphoniques, réunions en visio-conférence, mise en place d'un nouveau dispositif d'animation à distance « Ma MQ à la maison », travail en groupes restreints.

La crise sanitaire a entraîné également une adaptation permanente des maisons de quartier aux contraintes sanitaires, fermeture totale, réouverture partielle avec horaires restreints, réouverture à certains publics prioritaires désignés par circulaires ministérielles et préfectorales (mineurs, personnes vulnérables ou en situation de précarité), rendant beaucoup plus complexe la continuité des actions menées, au gré des décisions gouvernementales et locales.

Les locaux ont été aménagés et entretenus de façon à garantir la sécurité sanitaire des publics accueillis ; une charte d'utilisation des locaux, issue du protocole sanitaire de reprise des activités, a été élaborée en direction des associations utilisatrices des maisons de quartier et des LCR.

Malgré les difficultés et contraintes liées à la crise sanitaire, ont été poursuivis :

- L'accueil et l'accompagnement des associations et de leurs projets (centralement par le service vie associative, et en proximité des habitants, au niveau des maisons de quartier).
- Le soutien aux familles et aux parents sous des formes diverses (mise en place d'un accueil des tout-petits aux Hauts de Cergy – LCR du Bontemps ; animations, ateliers et ballades en famille, principalement pendant la période estivale de déconfinement ; phoning pour garder le lien avec les familles ; mise en place d'une action d'accompagnement scolaire élémentaire aux Hauts de Cergy et aux Linandes etc...)
- Le maintien des contacts avec les acteurs de proximité dans les différents quartiers et îlots (Institutions, associations, bailleurs sociaux).
- L'axe relatif à l'accès aux droits de tout citoyen, à travers le développement de l'aide aux démarches dématérialisée : mise en place d'un PANDA (point d'accès numérique aux démarches administratives) en partenariat avec le PIMM'S de Cergy, à la maison de quartier des Linandes ; poursuite des permanences sociales et d'écrivains publics bénévoles dans différentes maisons de quartier lorsque la reprise de cette activité a été possible. ...
- La veille territoriale de proximité, visant à suivre, signaler, et traiter les difficultés et incidents observés dans l'usage des espaces publics, des ensembles de logements sociaux ou copropriétés ou en lien avec le tissu commercial local s'est poursuivie de manière ponctuelle, sans toutefois qu'il soit possible de continuer les réunions de coordination par grand secteur géographique comme initié en 2019. Le rôle des agents de développement local est à ce titre à souligner.
- La maison de quartier des Toulouses a mené le renouvellement de son projet social engagé en 2019, qui a conduit au renouvellement de son agrément par la CAF en 2020.
- Des actions nouvelles de solidarité ont vu le jour en 2020, suscitées par la pandémie, initiées par des associations et soutenues par la Ville, ou organisées à l'initiative des services, citons notamment :
 - ✓ La fabrication de masques en tissu par des couturières bénévoles (coordination assurée par le service vie associative pendant la période de confinement).
 - ✓ L'opération Boîtes de Noël portée par un collectif d'associations et soutenue par le service vie associative et les maisons de quartier.

✓ La mise en place de vide dressing solidaires par les maisons de quartier, permettant aux familles de bénéficier de dons de vêtements et aussi de fournitures scolaires avant la rentrée.

✓ Des distributions alimentaires pour les personnes précarisées, mises en place par des associations locales à partir de certains LCR.

Les manifestations habituelles relatives à la politique publique vie locale et associative ont été restreintes en raison de la pandémie. Les 4 fêtes de quartier ont été annulées.

Le premier temps fort a été celui de l'été, à travers l'élaboration express d'une programmation estivale renforcée dans tous les quartiers, qui a permis d'offrir à la population des animations au quotidien pendant deux mois : terrasses d'été traditionnelles en juillet et août, animations d'ilots en proximité des habitants, ateliers créatifs, activités ludiques et sportives, sorties et ballades en famille dans le département, investissement d'espaces naturels du territoire communal (Bois de Cergy, île de loisirs etc...), sorties familiales traditionnelles à la journée, en bord de mer, parcs d'attraction, ou de découverte du patrimoine. Une action nouvelle a été mise en place avec la programmation de 4 séances de cinéma en plein air, dans la continuité des terrasses d'été.

L'ensemble des activités a fait l'objet d'un protocole sanitaire (participation sur inscription, signalétique relative aux gestes barrière, fourniture de gel HA, mise en place de sens de circulation).

La Journée des Associations début septembre a vu son format modifié en raison des risques sanitaires inhérents à tout grand événement, avec : l'élargissement du périmètre permettant une circulation qui respecte la distanciation physique, la suppression des animations et scènes associatives, l'annulation des espaces de restauration. Malgré ces restrictions, la JA a rencontré un succès important et répondu à l'attente des habitants de Cergy et au-delà.

Charivari au village a par contre dû être annulé en raison des risques liés à la nature même de l'événement (risque de foule dans les rues du village, sur la place de l'église etc...)

En fin d'année, les animations de Noël ont été reconduites sous un format modifié et relativement réduit. Les temps forts de ces animations ont dû être annulés : marchés de Noël des Touleuses et des Hauts de Cergy, « Faites des lumières » au village, déambulation rue de l'Abondance, sur le quartier Axe Majeur Horloge, Légende du Père Noël aux Linandes, Petit Salon du Livre de jeunesse.

Néanmoins, la « Légende du Père Noël » a fait l'objet d'une captation vidéo retransmise sur le site de la ville et les réseaux sociaux, avec le soutien de la Ville de Cergy. Le Petit Salon du Livre habituellement implanté au Grand Centre et co-porté par l'association des Bons Plants et la maison de quartier des Touleuses a, quant à lui, été reporté à 2021. Les manèges ont dû également être annulés.

En 2020, s'est poursuivie la démarche liée à l'installation progressive des services au sein du « Douze », tiers lieu culturel et social (mise en place d'un groupe de travail des futurs utilisateurs du Douze, jeunesse, culture, maison de quartier/ centre social). Le retard pris par les travaux a décalé l'emménagement de la maison de quartier A.M.H au début de l'année 2022 (dernière phase).

Le projet lié à l'acquisition d'un logiciel de gestion de la vie associative, a été poursuivi en 2020, en dépit des contraintes dues à la situation sanitaire : saisie des données par l'ensemble des services concernés, correspondant à la mise en place des deux premiers modules (contacts et planning) ; démarrage des sessions de formation des futurs utilisateurs, mise en place d'un groupe d'administrateurs fonctionnels, chargés du co-pilotage technique du projet et de l'accompagnement des agents utilisateurs. Ce projet très transversal et utile à l'ensemble des services prendra sa pleine mesure au second semestre de l'année 2021, avec la mise en place du portail associatif, de l'annuaire des associations actualisé, et des deux modules « Subventions » et « Manifestations ».

CA 2020	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	7 031 105	818 362
Investissement - PPI	4 179 549	48 175

1. Aménagement et développement

Mettre en œuvre les projets urbains afin de poursuivre le développement de l'attractivité de la Ville en offrant des équipements et infrastructures adaptés à l'ensemble des habitants, notamment par les réalisations 2019 suivantes :

- Réhabilitation du quartier Axe Majeur Horloge, qui passe par
 - La requalification du pôle Gare
 - Le projet Bastide
 - La poursuite de la réhabilitation du futur « Douze ».
- Rénovation de l'avenue des Closhilles et de l'Enclos, et piste cyclable
- Etudes de maîtrise d'œuvre du centre de santé
- Etudes préalables ALSH Bois de Cergy
- Etudes de Maitrise d'œuvre pour la crèche des Hauts de Cergy
- Disposer du cadre réglementaire, le mettre en œuvre pour la délivrance et l'application des autorisations d'urbanisme.
- Détenir les terrains ou bâtiments nécessaires au développement des projets en ayant une politique foncière qui permette notamment de rationaliser le patrimoine de la Ville, et de recomposer le foncier des ASL/ Copropriétés (PONCEAU, BASTIDES, CLOS PERRAULT) et de concourir à la renaturation des berges et leur ouverture au public par les acquisitions en ENS.

2. Développement économique de proximité

La Ville a poursuivi son action pour le maintien du commerce de proximité dans un contexte économique contraint et particulièrement incertain.

Le travail avec le délégataire des marchés forains a redoublé afin de permettre une exploitation des 3 marchés forains dans des conditions sanitaires optimales et pour permettre une réouverture le plus rapidement possible à tous les forains alimentaires ou non. La Ville a su mobiliser les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la clientèle et des commerçants en mettant à disposition du gel hydro alcoolique et des masques notamment, assurer la communication sur les différentes phases de réouvertures des marchés pour faire revenir les consommateurs et permettre de rappeler les règles sanitaires.

Les commerçants sédentaires ont fait l'objet d'un accompagnement poussé afin de leur assurer une visibilité, notamment numérique, sur tous les outils de communication de la Ville (facebook, site internet notamment) et leur permettre de pouvoir réaliser de la vente en ligne grâce à la plateforme de « click and collect » portée par la CACP. Ils ont également été associés à toutes les opérations portées par la municipalité.

Les associations de commerçants ont été subventionnées pour leur permettre de porter des actions à la réouverture des établissements et inciter les consommateurs à revenir en centre-ville.

L'enquête portée par la Chaire d'Economie Urbaine de l'ESSEC aura permis de définir des axes d'actions à mettre en œuvre auprès des artisans et commerçants sur le volet Développement Durable.

3. Espace public et qualité urbaine

En 2020, poursuite des actions qui permettent de :

- Garantir un espace de vie sain et sécurisé (recenser, prévenir, limiter et traiter les risques sanitaires environnementaux) : sécurisation du 61 Passage des Lauzes suite à un incendie et éboulement du soutènement.
- Offrir des espaces publics de qualité (propreté, entretien et maintenance) : Requalification de l'aire de jeux du Parc du Chat Perché et du Stade du complexe sportif AMH avec création d'un terrain de loisirs de proximité, fin des travaux d'aménagement du jardin de l'Hôtel de Ville
- Maintenir une voirie sûre et qualitative par : une campagne d'enrobés projetés, de la pose de ralentisseurs sur les voies du quartier Croix Petit, la rue du Bruloir et la rue des Gémeaux

- des actions de sécurisation à l'adresse des piétons par la mise en place de barrières, des travaux sur trottoirs et du marquage au sol, de la reprise des terrasses rue Pierre Vogler

- la mise en accessibilité des espaces publics : rue de la Licorne, terrasse rue Pierre Vogler

- la réalisation du diagnostic visuel des ouvrages d'art de propriété et gestion ville

- la requalification des chaussées : passage de l'Aurore, Rue du Pampre d'Or Angle Bd de l'Oise, Rue de Neuville (face au 6/8 rue de Neuville)

- La réalisation des pistes cyclables boulevard de l'Evasion, passage des Lauzes, Parc du Chat Perché, Sente Margot ...

4. Habitat et développement durable

Les actions pour une offre de logements de qualité et un équilibre social et de bonne gestion entre les différents statuts d'occupation, ont été poursuivies en 2020 malgré la crise sanitaire.

- Des actions préventives : les formations ont été adaptées pour permettre leur déroulement en visioconférence ainsi que les Assemblées générales de pré-livraison.
- Des actions curatives : les relations entre la Ville et les ASL et les copropriétés ont été maintenues malgré le report du vote de certains travaux.

Sur le quartier de la Bastide, un nouveau dispositif opérationnel (un POPAC) de 3 ans prendra la suite de ceux s'achevant fin 2020, permettant ainsi le suivi des travaux et l'autonomisation des copropriétés actant une décélération de l'action publique.

L'appui aux bailleurs sociaux a été poursuivi sur les ventes, les projets de réhabilitation, les densifications. La Ville a souhaité aller plus loin en favorisant la constitution d'amicales de locataires.

CA 2020	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	16 238 267	5 475 693
Investissement PPI	2 412 948	836 502

1. Accompagnement des personnes en difficulté

L'accompagnement des personnes en difficulté recouvre :

- L'accompagnement des cergysois confrontés à des difficultés sociales
- L'accompagnement vers l'emploi des cergysois très éloignés de l'emploi
- L'accompagnement des cergysois en matière d'inclusion numérique

✓ Favoriser l'insertion sociale

Accompagnement des cergysois confrontés à des difficultés sociales par le biais du Centre Communal d'Actions Sociales. Par ailleurs, des associations concourent par leur objet et leurs activités au développement des solidarités sur la commune.

Les objectifs 2020

- Objectif 1 : mettre en œuvre un nouveau plan d'actions issu des conclusions relatives à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2018/2019 en complémentarité avec les partenaires du territoire et affirmer le rôle de la Ville et de son CCAS en tant que chef de file de l'action sociale locale
- Objectif 2 : soutenir les partenaires associatifs locaux qui interviennent dans le champ des solidarités en complémentarité de l'intervention municipale.

L'analyse des besoins sociaux menée sur la commune en 2017/2018 par le CCAS a montré que la pauvreté et la précarité sont une réalité croissante sur la commune : 1 ménage cergysois sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 13% entre 2013 et 2015, 16% des salariés sont en contrat précaire, 22% des familles sont des familles monoparentales, 16.7% des couples avec enfants sont en dessous du seuil de pauvreté. Au regard de ces éléments, la ville a poursuivi son effort financier sur ses différents enjeux à la fois par le biais de la subvention dédiée au CCAS mais aussi en soutenant très largement les acteurs associatifs intervenant sur le champ des solidarités (le Maillon, Appui les villageoises, Espérer 95, Secours Catholique, AFAVO puis ASIFAM).

- Au regard de l'augmentation des besoins alimentaires sur le territoire, le CCAS a également versé une subvention supplémentaire au Maillon d'un montant de 20 000€

Ainsi, la crise sanitaire et les besoins d'accompagnement des publics en fragilité sont venus bouleversés ces objectifs initiaux. De nouveaux dispositifs d'aide ont ainsi été mis en place.

- Dispositif bons Auchan CCAS : 700 familles touchées
Objectif : apporter une aide alimentaire aux familles positionnées sur la 1ère tranche et la 2ème tranche du quotient familial via bons Auchan 50 €/famille par le CCAS

- Dispositif chèques services Etat : 1300 familles touchées
Objectif : apporter une aide alimentaire aux familles les plus fragiles financièrement via distribution de chèques services d'un montant de 52 €
Dotation initiale = 1000 carnets de chèques services soit 52 000 €

- Livraison de produits d'hygiène et de packs d'eau sur 4 campements de roms sur la ville : 150 personnes réparties sur 4 camps
Objectif : apporter une aide et accès à des produits de première nécessité sur les campements de roms sur la ville
Livraison de packs d'eau et produits d'hygiène chaque semaine du confinement

De nouveaux suivis sociaux de personnes jusqu'alors inconnues des services sociaux ont également été mis en place. Plus de 150 personnes supplémentaires ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement social à court ou moyen terme

✓ Favoriser l'Insertion Professionnelle

L'objectif est d'accompagner les personnes en difficulté et les plus éloignées de l'emploi pour leur permettre d'accéder à un emploi ou à une formation, en levant de façon individualisée les freins à l'insertion professionnelle repérés, en lien avec les autres services de la collectivité.

Les axes d'intervention sont triples :

- Proposer des ateliers et des contenus pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et les remettre ainsi dans un parcours d'insertion, en articulation avec l'offre de services proposée par les partenaires du secteur
- Développer les clauses d'insertion dans les marchés de la ville et auprès des partenaires privés et développer les synergies d'action avec les partenaires publics et privés
- Développer des projets innovants, pouvant être des marqueurs pour la ville dans ce domaine

Dans le cadre de la crise sanitaires, l'ensemble des ateliers collectifs ont été stoppés pendant la période du 1er confinement.

L'accompagnement individuel s'est néanmoins poursuivi sur toute la période en direction de toutes les personnes bénéficiant d'un suivi mis en place. A travers cette offre, la ville a ainsi accompagnée près de 200 personnes, leur proposant à la fois des ateliers collectifs mais aussi individuels dans une logique de parcours individualisé.

En matière de clauses d'insertion, près de 40 000 heures ont été réalisées en 2020, notamment autour des marchés de travaux ou de services passés par la ville (chantier du 12 particulièrement) mais aussi dans le cadre du chantier d'extension du Centre Commercial les 3 Fontaines, même si celui a été également mis à l'arrêt pendant quelques mois. Ces heures d'insertion représentent ainsi des opportunités de remise à l'emploi pour des personnes éloignées de l'emploi

En matière de projets innovants, l'année 2020 aura vu la poursuite de la démarche partenariale Territoire Zéro chômeur qui cible les demandeurs d'emploi de longue durée sur les territoires QPV, malgré les conditions sanitaires et notamment autour de :

- La poursuite des rencontres des différentes instances de construction de ce projet partenarial (comité local pour l'emploi, équipe projet, collectif du projet pour la mise en œuvre opérationnelle) et l'implication accrue de partenaires incontournables
- La participation de personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire choisi aux travaux de construction du projet
- L'implication du territoire de Cergy dans les travaux du « Groupe capitalisation TZCLD »
- L'inscription du territoire de Cergy au Parcours formation TZCLD

- La mise à disposition d'un local permanent pour permettre aux différents acteurs de se rencontrer et d'échanger quotidiennement sur le projet mais aussi pour abriter le futur siège social de l'entreprise à but d'emploi (EBE), à créer dès lors ou Cergy est retenu dans la 2ème vague des territoires expérimentaux

✓ Favoriser l'inclusion numérique

Les enjeux inhérents à l'inclusion numérique :

- La diminution de « l'e-exclusion » des publics éloignés des usages du numérique,
- L'accompagnement à la digitalisation /dématérialisation des services publics/privés,
- L'autonomie des citoyens dans leurs démarches administratives,
- L'inclusion numérique comme levier pour développer la participation citoyenne des habitants et faciliter leurs échanges avec les institutions et les entreprises de services publics.

Cette nouvelle politique publique s'est traduite par l'organisation d'un forum autour de la fracture numérique en mai 2019 qui a permis d'identifier la nécessité de renforcer le maillage territorial en matière de points d'accompagnement numérique.

Pour y répondre, 1 lieu d'accompagnement numérique aux démarches administratives sur la ville a été mis en place sur le quartier Les Coteaux trop insuffisamment pourvu, ½ journée par semaine, animé par le PIMMS, point d'appui de ce développement.

Après une expérimentation en 2020, la démarche sera ainsi pérennisée en 2021 sur le quartier des Coteaux et étendu au quartier des Touleuses.

Ses objectifs sont les suivants :

- Renforcer les actions des PIMMS et accroître leurs capacités à accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne,
- Favoriser la montée en compétences des usagers autant que possible sur leurs usages du numérique pour une meilleure prise en main des outils connectés,
- Améliorer l'autonomie de chacun face à la numérisation des services publics.

La montée en charge du Club du numérique était également à l'ordre du jour en 2020. Néanmoins, sa pleine mise en fonctionnement a été repoussée à 2021, du fait du contexte sanitaire. Pour rappel, les objectifs de cette action qui a également fait l'objet d'une préconisation lors du forum fracture numérique :

- Animer le réseau des acteurs du numérique par le biais de rencontres, de séminaires.
- Communiquer sur l'existence de l'offre relative à l'inclusion numérique
- Former des médiateurs du numérique

2. Développement des solidarités

✓ Favoriser la Santé et la prévention

Les besoins en santé des Cergyssois ont fait l'objet d'un diagnostic mené en 2017/2018 incluant les professionnels et les habitants. Ce diagnostic a permis de faire émerger les priorités santé, regroupées dans un plan local de santé, représentant le cadre d'intervention de la ville en matière de prévention. Il doit permettre également l'élaboration du prochain contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture.

Les objectifs 2020

- Objectif 1 : Développer un programme d'actions conformément aux engagements du Contrat Local de Santé
- Objectif 2 : Poursuivre le travail d'accompagnement pour la création du centre de santé et accompagner le secteur libéral dans les projets de pratiques professionnelles regroupées
- Objectif 3 : Fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour des enjeux de santé et de prévention

Le travail autour de la création d'un centre de santé s'est poursuivi en 2020, notamment autour des enjeux d'ingénierie immobilière, juridique et financière du futur site d'implantation et de l'association gestionnaire du centre de santé.

Des réunions de concertation avec l'ensemble des partenaires santé et la population ont été organisées dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé, lequel a été renouvelé en mars 2021.

La ville a également adapté son action au contexte sanitaire en se mobilisant auprès des habitants, des professionnels de santé et des associations en lien étroit avec ses partenaires locaux et notamment à travers :

La mise en place de dépistages COVID 19 au cœur des lieux de vie des habitants pour renforcer la prévention et la prise en charge sanitaire

L'information des professionnels de santé durant le confinement

✓ Développement du lien intergénérationnel

La Ville de Cergy doit désormais faire face à un vieillissement croissant de sa population, à titre d'exemple la population des 60-74 ans a augmenté de 9.2% entre 2008 et 2013. Afin de favoriser le bien vieillir chez la population senior des actions sont mises en place pour renforcer la lutte contre l'isolement, faciliter la préservation du capital santé des seniors et les intégrer à la vie de la cité.

- Objectif 1 : Mise en place d'un programme d'actions de prévention prenant en compte l'évolution de la population seniors cergyssoise
- Objectif 2 : Poursuite de l'action du Conseil des seniors
- Objectif 3 : Développer l'accès aux évènements festifs dédiés aux seniors (vœux, thé dansant...)

Compte tenu du contexte sanitaire, un certain nombre d'animations (thés dansant, ateliers...) n'ont pu être réalisés. Une offre à distance a ainsi été proposée au public senior pendant l'été 2020.

La ville a également adapté son programme d'actions aux besoins liés à la crise sanitaire, notamment à travers :

- La mise en place d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement en direction des 1500 personnes inscrites sur le registre des seniors. Cet accompagnement a été proposé pendant les périodes de confinement.
- La mise en place d'un dispositif de livraison à domicile de colis alimentaires d'urgence pour des seniors ou personnes en situation de handicap, dans l'incapacité de se déplacer

✓ Le handicap

Les objectifs 2020

- Objectif 1 : Animation des instances liées à l'accessibilité

Commission obligatoire relancée en 2017 conformément aux obligations légales de la Ville et en lien avec la commission intercommunale. Elle regroupe des représentants des différents types de handicap ainsi que des représentants des associations de seniors et de toute personne ayant intérêt à la question. Cette commission s'est réunie 2 fois en 2020, afin de dresser le constat de l'état d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie, recevoir et suivre les projets d'agendas d'accessibilité programmée, recenser l'offre de logements accessibles et des ERP publics et privés.

- Objectif 2 : Poursuite de la démarche de sensibilisation au handicap

Appuyée un collectif d'associations, l'objectif de cette démarche est d'élargir le partenariat autour du collectif handicap et de sensibiliser le grand public au handicap tout en valorisant la politique d'intégration des personnes en situation de handicap mise en place par la Ville. Dans le contexte sanitaire, un suivi des associations et de leurs problématiques a été effectué pendant les confinements.

✓ La coopération internationale

La pandémie de Covid-19 survenue en 2020 a impacté les projets en cours à Thiès et à Saffa. Ainsi, certaines actions budgétisées en 2020 et bénéficiant d'un cofinancement de la part du MEAE n'ont pas pu être réalisées et sont reportées en 2021. Dans un contexte sanitaire qui impacte durement les villes de Thiès et Saffa, l'enjeu sera de conserver une dynamique de partenariat tout en débutant un premier projet de coopération avec la ville de Hué, impliquant des associations et différentes directions de la ville

3. Petite enfance

La Ville a continué son effort relatif au développement de son offre en matière de petite enfance. L'année 2020 aura permis tout particulièrement de préparer l'ouverture de nouveaux équipements :

- Ouverture d'une nouvelle crèche collective sur la quartier Grand Centre (Centre commercial des 3 Fontaines) à compter de septembre 2020, 40 nouveaux berceaux venant renforcer l'offre municipale en matière de petite enfance
- Livraison d'une nouvelle crèche collective sur le quartier des Hauts de Cergy dont l'ouverture est prévue en janvier 2023

Le contexte sanitaire aura également marqué l'année 2020, les équipements ayant été fermés de Mars à Mai 2020. Seule la crèche du Hazay a été maintenue ouverte afin de répondre aux besoins d'accueil de professions prioritaires.

4. Services à la personne et relations à l'usager

En 2020, La Ville a poursuivi ses actions de proximité par la présence de policiers et de médiateurs sur l'espace publique. Le déploiement des caméras dans le cadre de l'opération de vidéotranquilité et la brigade verte permettent la mise en œuvre d'actions de lutte contre les incivilités.

Dans la lutte contre la pandémie, la ville s'est engagée, dès le début de la crise, à protéger au mieux les habitants, notamment par le biais d'une distribution massive de masques, mais aussi à assurer un plan de continuité d'activité en mettant en œuvre des protocoles sanitaires sur les équipements.